



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# BUDGET

# 20

AVEC PLAN INTÉGRÉ  
DES TÂCHES ET DES  
FINANCES 2026-2028  
DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

# 25

**5 DDPS**  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DE LA DÉFENSE,  
DE LA PROTECTION DE LA  
POPULATION ET DES SPORTS

# TOME 2

## **IMPRESSUM**

### **RÉDACTION**

Administration fédérale des finances

Internet : [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

### **DISTRIBUTION**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

N° d'art. 601.200.25.5F

# SOMMAIRE

<b>TOME 1</b>	<b>A</b>	<b>RAPPORT SUR LE BUDGET AVEC PITF</b> APERÇU DES CHIFFRES RÉSUMÉ
	<b>B</b>	<b>EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>
	<b>C</b>	<b>GESTION DES FINANCES</b>
	<b>D</b>	<b>COMPTES SPÉCIAUX ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>
	<b>E</b>	<b>ARRÊTÉS FÉDÉRAUX</b>
<b>TOME 2</b>	<b>F</b>	<b>BUDGET AVEC PITF DES UNITÉS ADMINISTRATIVES</b> AUTORITÉS ET TRIBUNAUX DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE <b>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS</b> DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DE LA DÉFENSE, DE  
LA PROTECTION DE LA  
POPULATION ET DES SPORTS



# TABLE DES MATIÈRES

## BUDGET AVEC PITF DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

<b>5</b>	<b>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS</b>	<b>3</b>
500	SECRETARIAT GÉNÉRAL DU DDPS	9
502	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT	15
503	SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION	21
504	OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT	27
505	OFFICE FÉDÉRAL DE LA CYBERSÉCURITÉ	37
506	OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	41
508	SECRETARIAT D'ÉTAT À LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ	53
525	DÉFENSE	59
540	OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE	75
570	OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO	85





## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	<b>1 445,5</b>	<b>1 536,9</b>	<b>1 556,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1 561,6</b>	<b>1 561,5</b>	<b>1 561,5</b>	<b>0,4</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>6 496,5</b>	<b>6 686,5</b>	<b>6 516,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>6 481,3</b>	<b>6 358,0</b>	<b>6 707,6</b>	<b>0,1</b>
Dépenses propres	6 232,7	6 408,4	6 231,7	-2,8	6 201,7	6 078,9	6 424,9	0,1
Dépenses de transfert	263,5	278,1	284,9	2,4	279,7	279,1	282,7	0,4
Dépenses financières	0,3	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autofinancement</b>	<b>-5 051,0</b>	<b>-5 149,6</b>	<b>-4 959,9</b>	<b>3,7</b>	<b>-4 919,7</b>	<b>-4 796,4</b>	<b>-5 146,0</b>	<b>0,0</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-1 645,9	-1 196,5	-1 231,7	-2,9	-1 242,7	-1 258,4	-1 272,2	-1,5
<b>Résultat annuel</b>	<b>-6 696,9</b>	<b>-6 346,0</b>	<b>-6 191,6</b>	<b>2,4</b>	<b>-6 162,4</b>	<b>-6 054,8</b>	<b>-6 418,2</b>	<b>-0,3</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>33,7</b>	<b>25,5</b>	<b>20,9</b>	<b>-18,2</b>	<b>20,3</b>	<b>20,2</b>	<b>19,5</b>	<b>-6,4</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 793,9</b>	<b>1 471,5</b>	<b>1 872,4</b>	<b>27,2</b>	<b>2 142,2</b>	<b>2 650,9</b>	<b>2 697,6</b>	<b>16,4</b>

### DÉPENSES PROPRES ET DÉPENSES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2025)

mio de CHF/nombre EPT	Dépenses propres	Dépenses de personnel	Nombre de postes à plein temps	Informatique	Conseil et prestations de service externes	Dépenses de transfert
<b>Dép. fédéral défense, protection de la population et sports</b>	<b>6 232</b>	<b>1 928</b>	<b>12 266</b>	<b>409</b>	<b>204</b>	<b>285</b>
500 Secrétariat général du DDPS	84	46	229	15	9	-
502 Autorité de surveillance indépendante des activités de rens.	3	2	10	0	0	-
503 Service de renseignement de la Confédération	104	78	434	3	-	18
504 Office fédéral du sport	130	64	431	10	5	175
505 Office fédéral de la cybersécurité	16	13	61	1	0	-
506 Office fédéral de la protection de la population	178	57	313	33	12	22
508 Secrétariat d'État à la politique de sécurité	23	17	92	2	2	1
525 Défense	4 933	1 417	9 407	305	140	54
540 Office fédéral de l'armement armasuisse	668	171	936	21	29	-
570 Office fédéral de topographie swisstopo	93	61	353	17	7	15



## SECRETARIAT GÉNÉRAL DU DDPS

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques du département
- Soutenir et conseiller la cheffe du département dans toutes les questions politiques, juridiques et opérationnelles ainsi que dans la communication
- Gérer et coordonner les ressources du département
- Défendre les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG MRO

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>	<b>-39,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>-11,7</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>149,1</b>	<b>102,5</b>	<b>84,3</b>	<b>-17,7</b>	<b>85,8</b>	<b>86,4</b>	<b>89,4</b>	<b>-3,4</b>
Dépenses propres	147,6	102,0	84,3	-17,3	85,8	86,4	89,4	-3,2
Dépenses de transfert	1,5	0,5	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<b>Autofinancement</b>	<b>-148,0</b>	<b>-101,3</b>	<b>-83,6</b>	<b>17,5</b>	<b>-85,1</b>	<b>-85,7</b>	<b>-88,7</b>	<b>3,3</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	0,0	0,0	0,0	-253,6	0,0	0,0	0,0	-37,1
<b>Résultat annuel</b>	<b>-148,0</b>	<b>-101,3</b>	<b>-83,7</b>	<b>17,5</b>	<b>-85,2</b>	<b>-85,8</b>	<b>-88,8</b>	<b>3,3</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### COMMENTAIRE

Le Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS) est l'organe d'état-major et de soutien central de la direction du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Il soutient la cheffe du DDPS dans la conduite du département axée sur les objectifs. En 2025, il continuera à concentrer ses activités sur la conception générale de la politique de sécurité, sa planification, sa coordination et son pilotage. Il s'agira en particulier d'intégrer les tâches accomplies et les prestations fournies par le Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) et l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) en les coordonnant avec celles du département. L'évacuation des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz, la gestion des ressources axée sur les objectifs, la transformation numérique et la mise en œuvre de la stratégie du département sont d'autres dossiers importants dans lesquels le SG apportera son soutien à la cheffe du DDPS, tant pour leur planification que pour leur réalisation.

Les recettes courantes diminuent de 0,5 million, car la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité est désormais encaissée par le SEPOS.

Les dépenses courantes concernent intégralement le domaine propre. Les charges de fonctionnement représentent environ 86 % des dépenses propres et constituent par conséquent le poste le plus important, le reste étant réparti entre les crédits ponctuels destinés aux risques non assurés et au pool départemental des ressources.

Les dépenses courantes portées au budget 2025 sont inférieures de 18,2 millions au montant budgétisé pour 2024. Cette baisse est principalement causée par le transfert de moyens au SEPOS (17,1 mio ; y c. 0,5 mio de dépenses de transfert). La légère hausse prévue dans le plan financier s'explique par l'augmentation des moyens alloués au pool départemental des ressources.

### AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2025

- Rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques pour RUAG MRO Holding SA en 2024 : prise d'acte

### PROJETS 2025

- Mise en œuvre de la loi sur la sécurité de l'information (LSI) : mise en œuvre des décisions du Conseil fédéral
- Projet DigiSec pour la numérisation des processus de sécurité : introduction dans les offices du DDPS
- Gouvernance de la sécurité DDPS : élaboration de la gouvernance et consolidation des instructions de sécurité
- Évacuation des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz : lancement de la procédure d'approbation des plans
- Évacuation des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz : planification pour optimiser l'organisation du projet
- Mise en œuvre du programme SUPERB au DDPS : consolidation et, si nécessaire, optimisation des processus de soutien migrés

## GP 1 : SOUTIEN À LA CONDUITE ET PILOTAGE DES RESSOURCES

### MANDAT DE BASE

Le SG-DDPS met à la disposition de la cheffe du département les informations requises pour la conduite des affaires et la soutient dans son travail politique. Il encadre les processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure le travail d'information et la communication du département. Il organise et pilote les ressources et veille à ce que la planification et les activités soient coordonnées avec les autres départements et le Conseil fédéral. En tant que service propriétaire, il agit sur la conduite stratégique des affaires de RUAG MRO ainsi que sur Skyguide, en particulier pour ce qui concerne les affaires militaires. Enfin, il soutient la cheffe du département dans les questions liées à la politique de sécurité.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	0,5	0,6	0,1	-82,6	0,1	0,1	0,1	-35,4
Charges et dépenses d'investissement	87,8	89,5	72,2	-19,4	72,2	72,2	73,3	-4,9

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources:</b> le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise						
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Gouvernement d'entreprise publique:</b> le Secrétariat général contribue à ce que les unités externalisées soient pilotées en application de la politique fixée en la matière par le Conseil fédéral et le Parlement						
- Les objectifs stratégiques sont fixés; participation de RUAG à au moins quatre entretiens avec le propriétaire par an (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Unités administratives du DDPS dans l'adm. féd. centrale et décentralisée (nombre)	10	10	10	10	10	10
Interventions parlementaires sous la responsabilité du DDPS (nombre)	66	62	52	77	64	68
Affaires du Conseil fédéral (hors interventions parl.) sous la responsabilité du DDPS (nombre)	90	103	106	97	104	115
Postes à plein temps du DDPS au sein de l'adm. féd. centrale (nombre EPT)	11 215	11 578	11 861	11 825	11 728	11 856
Part des femmes employées au DDPS sans Défense (%)	33,9	35,0	35,6	36,6	37,4	37,8
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 24-29 (%)	19,7	21,7	23,2	25,1	25,5	26,3
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 30-38 (%)	4,1	7,3	7,5	10,3	12,9	17,7
Part des collaborateurs de langue maternelle allemande (%)	75,5	75,6	74,9	74,5	74,1	73,9
Part des collaborateurs de langue maternelle française (%)	18,1	17,6	18,3	18,7	18,9	18,9
Part des collaborateurs de langue maternelle italienne (%)	5,8	6,1	6,2	6,1	6,3	6,5
Part des collaborateurs de langue maternelle romanche (%)	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>1 103</b>	<b>1 170</b>	<b>711</b>	<b>-39,3</b>	<b>711</b>	<b>711</b>	<b>711</b>	<b>-11,7</b>
<b>Domaine propre</b>								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	532	553	96	-82,6	96	96	96	-35,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-456		0	0	0	
<b>Postes ponctuels</b>								
E102.0109 Risques non assurés	571	617	614	-0,5	614	614	614	-0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-3		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>149 329</b>	<b>102 514</b>	<b>84 362</b>	<b>-17,7</b>	<b>85 890</b>	<b>86 473</b>	<b>89 481</b>	<b>-3,3</b>
<b>Domaine propre</b>								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	87 819	89 498	72 176	-19,4	72 236	72 162	73 302	-4,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-17 322		61	-74	1 140	
<b>Crédits ponctuels</b>								
A202.0103 Risques non assurés	5 472	4 900	4 900	0,0	4 900	4 900	4 900	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A202.0104 Pool départemental des ressources	-	7 616	7 286	-4,3	8 753	9 411	11 279	10,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-331		1 467	657	1 869	
A202.0183 Réduction des risques à Mitholz	54 535	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
<b>Domaine des transferts</b>								
GP 1: Soutien à la conduite et pilotage des ressources								
A231.0104 Contributions à la promotion de la paix	1 504	500	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-500		-	-	-	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total recettes courantes</b>	531 978	552 500	96 300	-456 200	-82,6

Ce poste comprend divers remboursements des années précédentes et des recettes provenant de la location de places de stationnement au personnel. Le recul des recettes s'explique par la création du SEPOS, auprès duquel sont désormais comptabilisées les recettes courantes résultant de la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité.

#### Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS ; RS 172.045.103). O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

#### E102.0109 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total recettes courantes</b>	571 289	617 400	614 400	-3 000	-0,5

Ce poste englobe les recettes provenant de recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur ainsi qu'aux dommages causés à des tiers par la troupe. Le montant budgétisé correspond à la valeur moyenne des revenus des quatre derniers exercices comptables (2020-2023).

#### Base légale

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0), art. 39.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>87 818 527</b>	<b>89 497 500</b>	<b>72 175 800</b>	<b>-17 321 700</b>	<b>-19,4</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>87 620 505</b>	<b>89 497 500</b>	<b>72 175 800</b>	<b>-17 321 700</b>	<b>-19,4</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	87 607 502	89 483 500	72 126 300	-17 357 200	-19,4
Dépenses de personnel	57 226 976	55 916 600	43 456 000	-12 460 600	-22,3
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	30 380 526	33 566 900	28 670 300	-4 896 600	-14,6
<i>dont informatique</i>	13 448 462	13 223 600	10 855 400	-2 368 200	-17,9
<i>dont conseil</i>	4 032 937	7 206 600	5 513 100	-1 693 500	-23,5
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	13 003	14 000	49 500	35 500	253,6
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>198 022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Postes à plein temps (Ø)	301	299	229	-70	-23,4

**Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les dépenses de personnel budgétisées pour 2025 s'élèvent à 43,5 millions, soit 12,5 millions de moins que dans le budget 2024. Le transfert de moyens au SEPOS (13,4 mio) en est la cause principale. En parallèle, le transfert de personnel vers le SEPOS se traduit par une baisse du nombre moyen de postes (- 70 EPT).

Les chiffres présentés ci-dessus ne comprennent pas les salaires et les cotisations de l'employeur liés aux quelque 40 EPT (6,9 mio) du projet d'évacuation des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz. Ces coûts se répartissent sur plusieurs unités administratives et seront financés au moyen de la provision constituée à cet effet par le SG-DDPS. Ils n'entrent pas dans le compte de résultat de la Confédération, mais sont mentionnés à titre d'information par souci de transparence. La répartition des EPT est la suivante : SG-DDPS : 14, Défense : 14, armasuisse : 10, Office fédéral des routes (OFROU) : 1 et Office fédéral de l'environnement 1.

**Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation**

Le SG-DDPS prévoit 28,7 millions au titre des dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, soit 4,9 millions de moins qu'au budget 2024.

Sur les 10,9 millions prévus pour l'*informatique*, 8,4 millions concernent l'exploitation et 2,5 millions les projets. En 2025, les principaux projets informatiques seront la numérisation, le soutien du service GEVER et la mise en place de la gestion de portefeuilles du DDPS. Comparé au budget 2024, ce sont 2,4 millions de moins qui seront nécessaires, notamment parce qu'une partie des coûts seront désormais portés au budget du SEPOS, à savoir 0,9 million pour l'exploitation, 0,5 million pour le projet concernant le système d'information sur le contrôle de sécurité relatif aux personnes (SICSP) pour l'administration fédérale, l'armée et des tiers, et 0,8 million pour le projet d'application FABS pour les procédures de sécurité relatives aux entreprises.

Sur les 5,5 millions budgétés pour les dépenses de *conseil*, 2 millions sont prévus pour la conduite du DDPS, 2,4 millions pour les prestations de conseil de l'Office fédéral de la protection de la population et d'armasuisse (imputation des prestations) et 0,5 million pour le domaine Territoire et environnement (travaux d'assainissement de sites pollués). Un montant de 0,6 million sera consacré à d'autres projets de moindre envergure. La baisse de 1,7 million par rapport au budget précédent est à imputer notamment au transfert de moyens vers le SEPOS et aux objectifs d'économies.

Parmi les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation du SG-DDPS (12,3 mio), 5,6 millions sont versés à l'Office fédéral des constructions et de la logistique au titre de loyers (imputation des prestations). De plus, 6,7 millions sont consacrés aux acquisitions de la Bibliothèque Am Guisanplatz, aux frais, aux fournitures de bureau et aux prestations externes. La baisse de 0,8 million par rapport au budget précédent est à imputer notamment au transfert de moyens vers le SEPOS et aux objectifs d'économies.

**Remarques**

Pour le crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir le compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Modalités du projet Mitholz dans le compte d'État : une provision a été constituée au bilan du SG-DDPS pour financer l'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz (état à fin 2023 : 1,42 mrd). Elle englobe les dépenses estimées, non portées à l'actif, (principalement dépenses de personnel et de biens et services) de toutes les unités administratives concernées (SG-DDPS, Défense, armasuisse, OFROU). La révision de la LFC s'applique depuis le budget 2023 ; c'est désormais la constitution des provisions et non plus leur utilisation qui est déterminante pour le frein à l'endettement. L'utilisation des provisions n'est depuis lors plus inscrite au compte de résultats, mais traitée directement dans le bilan. Les dépenses portées à l'actif du projet (en particulier ouvrages de protection de la route et achat de terrains) n'entrent pas dans cette provision, mais sont comptabilisées dans le compte des investissements de la Confédération, respectivement le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

**A202.0103 RISQUES NON ASSURÉS**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	5 472 045	4 900 000	4 900 000	0	0,0

Ce crédit concerne les dépenses liées à des accidents impliquant des véhicules de la Confédération (y c. blindés, bateaux et bicyclettes). Pour les dommages corporels et les cas complexes de responsabilité civile en Suisse ou à l'étranger, la Confédération a conclu un contrat de règlement des sinistres avec Allianz Assurances SA.

**Base légale**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0), art. 39.

**A202.0104 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	-	7 616 400	7 285 700	-330 700	-4,3
<b>Charges de fonctionnement</b>	-	7 616 400	7 285 700	-330 700	-4,3
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	-	7 616 400	7 285 700	-330 700	-4,3
Dépenses de personnel	-	2 783 100	2 780 400	-2 700	-0,1
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	-	4 833 300	4 505 300	-328 000	-6,8

Réserve départementale pour le personnel : le montant budgété en 2025 ne varie guère par rapport à celui porté au budget 2024.

Réserve départementale concernant l'informatique : le SG-DDPS a transféré 0,3 million du pool départemental des ressources vers le SEPOS afin d'en assurer le financement.

**Base légale**

Crédit de programme au sens de l'O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC ; RS 611.01), art. 20, al. 3.

**A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	1 503 799	500 000	-	-500 000	-100,0

Le crédit ponctuel concernant les contributions à la promotion de la paix est désormais géré au SEPOS. Les moyens correspondants ont été transférés du SG-DDPS au SEPOS.



## AUTORITÉ DE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveiller les activités de renseignement des services rattachés au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ainsi que celles des services de renseignement cantonaux
- Établir des rapports d'activités annuels à l'intention du DDPS et du public
- Coordonner ses propres activités avec les activités de surveillance du Parlement et d'autres organes de surveillance de la Confédération et des cantons

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	7,5
<b>Dépenses courantes</b>	1,9	2,6	2,6	-1,4	2,6	2,6	2,6	-0,3
Dépenses propres	1,9	2,6	2,6	-1,4	2,6	2,6	2,6	-0,3
<b>Autofinancement</b>	-1,9	-2,6	-2,6	1,4	-2,6	-2,6	-2,6	0,3
<b>Résultat annuel</b>	-1,9	-2,6	-2,6	1,4	-2,6	-2,6	-2,6	0,3

### COMMENTAIRE

L'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens) surveille le Service de renseignement de la Confédération (SRC), le Service de renseignement de l'armée, les autorités cantonales d'exécution ainsi que les tiers mandatés et d'autres services administratifs. Elle contrôle les activités de renseignement quant à leur légalité, leur adéquation avec le but visé et leur efficacité. Elle coordonne ses activités avec les organes de surveillance parlementaires (en particulier la Délégation des commissions de gestion) et avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération (Contrôle fédéral des finances, Organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence) et des cantons. L'AS-Rens est habilitée à aider les autorités cantonales de surveillance dans l'accomplissement de leurs tâches. Quoique rattachée au DDPS sur le plan administratif, elle exerce ses fonctions de manière autonome et n'est pas assujettie à des directives. Elle fournit annuellement au DDPS des informations sur ses activités dans un rapport publié au printemps de l'année suivante.

Les dépenses courantes de l'AS-Rens relèvent intégralement du domaine propre et sont principalement constituées des dépenses de personnel. Le budget 2025 reste au niveau de celui prévu pour l'exercice 2024. Les dépenses se situent également dans ce cadre durant les années du plan financier.

## GP 1 : SURVEILLANCE

### MANDAT DE BASE

L'AS-Rens surveille les activités de renseignement du SRC, du Renseignement militaire, des autorités cantonales d'exécution ainsi que de tiers mandatés et d'autres services. Elle coordonne ses activités de surveillance avec les organes de surveillance parlementaires et avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération et des cantons. Elle informe le DDPS de ses activités en établissant un rapport annuel qui est publié.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	0,0	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	1,9	2,6	2,6	-1,4	2,6	2,6	2,6	-0,3

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Surveillance:</b> l'AS-Rens réalise ses audits conformément à un plan d'audit basé sur les risques, mis à jour annuellement						
- Audits réalisés conformément au plan d'audit annuel (% , min.)	69	80	80	80	80	80
- Domaines examinés (% , min.)	-	100	100	100	100	100
<b>Information et communication:</b> l'AS-Rens publie son rapport d'activité dans les trois langues officielles et assure ainsi l'information du DDPS et du public						
- Publication du rapport d'activité de l'année précédente (délai)	18.04.	30.04.	30.04.	30.04.	30.04.	30.04.

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Audits réalisés (nombre)	13	19	17	18	7	11
Recommandations émises (nombre)	32	63	55	18	13	10

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>33,3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7,5</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1	1	1	33,3	1	1	1	7,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>1 912</b>	<b>2 609</b>	<b>2 573</b>	<b>-1,4</b>	<b>2 574</b>	<b>2 573</b>	<b>2 575</b>	<b>-0,3</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 912	2 609	2 573	-1,4	2 574	2 573	2 575	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-36		1	-1	2	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total recettes courantes</b>	1 006	600	800	200	33,3

La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des revenus inscrits à ce titre aux comptes des quatre derniers exercices (2020-2023).

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>1 912 311</b>	<b>2 609 100</b>	<b>2 573 400</b>	<b>-35 700</b>	<b>-1,4</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1 912 311</b>	<b>2 609 100</b>	<b>2 573 400</b>	<b>-35 700</b>	<b>-1,4</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	1 912 311	2 609 100	2 573 400	-35 700	-1,4
Dépenses de personnel	1 724 482	2 236 500	2 236 700	200	0,0
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	187 829	372 600	336 700	-35 900	-9,6
<i>dont informatique</i>	42 129	146 200	133 200	-13 000	-8,9
<i>dont conseil</i>	-	30 000	20 000	-10 000	-33,3
Postes à plein temps (Ø)	9	10	10	0	0,0

**Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les dépenses de personnel inscrites au budget de l'AS-Rens s'élèvent à 2,2 millions, ce qui correspond au niveau de 2024. Le nombre d'EPT est aussi équivalent à celui du budget 2024.

**Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation**

Dans le domaine de l'*informatique*, les dépenses diminuent d'environ 13 000 francs, ce qui permet de réaliser une partie des objectifs d'économies à hauteur de 1,4 % requises.

Les dépenses de *conseil* régressent de 10 000 francs, également par suite des objectifs d'économies.

Pour les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, les objectifs d'économies entraînent une diminution de 13 000 francs.



## SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Rechercher des informations à l'aide de sources publiques ou de moyens de renseignement
- Évaluer et apprécier les renseignements collectés et diffuser les connaissances acquises aux bénéficiaires de prestations
- Maintenir la sécurité en Suisse grâce à des prestations opérationnelles et préventives

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	0,1	0,1	0,1	-5,4	0,1	0,1	0,1	-1,4
<b>Dépenses courantes</b>	115,3	124,2	121,9	-1,9	122,1	122,9	123,2	-0,2
Dépenses propres	97,3	106,2	103,9	-2,2	104,1	104,9	105,2	-0,2
Dépenses de transfert	17,9	18,0	18,0	0,0	18,0	18,0	18,0	0,0
<b>Autofinancement</b>	-115,1	-124,1	-121,8	1,9	-122,0	-122,8	-123,1	0,2
<b>Résultat annuel</b>	-115,1	-124,1	-121,8	1,9	-122,0	-122,8	-123,1	0,2

### COMMENTAIRE

En raison des dispositions spéciales concernant le maintien du secret du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ni exposé des motifs ni chiffres détaillés ne sont publiés. L'utilisation des ressources pour les activités de renseignement est contrôlée et suivie par divers organes de surveillance de l'administration et du Parlement mandatés à cet effet (Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement, Organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, Contrôle fédéral des finances, Délégation des Commissions de gestion et Délégation des finances des Chambres fédérales).

### AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2025

- Révision partielle de la loi fédérale sur le renseignement (LRens) : adoption du message
- Collecte de données dans le domaine cyber : décision

### PROJETS 2025

- Appréciation de la menace par le Conseil fédéral : soumission au CF pour information
- Liste d'observation du SRC : soumission au CF pour adoption

## GP 1 : ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT

### MANDAT DE BASE

Les tâches principales du SRC selon la loi sur le renseignement (LRens) sont la détection précoce et la prévention des menaces contre la sécurité intérieure et extérieure ainsi que la détection, l'observation et l'évaluation d'événements importants en matière de politique de sécurité se produisant à l'étranger. Le SRC apprécie la menace et informe au fur et à mesure les services fédéraux concernés et les autorités d'exécution cantonales des menaces et des mesures prises ou prévues au sens de la LRens pour y parer. Il soutient également les activités des organes compétents en matière de poursuites pénales. Le SRC contribue directement à la protection de la Suisse, en particulier par des prestations opérationnelles et préventives.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,1	0,1	-5,4	0,1	0,1	0,1	-1,4
Charges et dépenses d'investissement	97,3	106,2	103,9	-2,2	104,1	104,9	105,2	-0,2

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Satisfaction de la clientèle:</b> la qualité des services de renseignement est garantie						
- Satisfaction de la clientèle (Ministère public de la Confédération [MPC]) (échelle 1 à 4)	3	4	3	3	3	3
- Satisfaction de la clientèle (autre administration fédérale) (échelle 1 à 4)	3	4	3	3	3	3
- Satisfaction de la clientèle (polices cantonales) (échelle 1 à 4)	3	3	3	3	3	3
<b>Remise en temps utile des avis rel. au droit des étrangers:</b> les prises de position sont délivrées conformément aux délais prescrits						
- Pourcentage de prises de position délivrées dans les délais (%)	100	100	100	100	100	100

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rapports de situation (y c. briefings) (nombre)	340	387	441	425	481	418
Rapports officiels transmis aux autorités de poursuite pénale (nombre)	45	45	54	36	34	47
Demandes de naturalisation examinées (nombre)	49 268	40 848	37 140	42 314	45 147	41 546
Prises de position sur des demandes de naturalisation (nombre)	5	3	4	5	0	8
Demandes d'accréditation examinées (nombre)	412	449	302	391	404	488
Prises de position sur des demandes d'accréditation (nombre)	4	1	0	1	6	13
Demandes d'asile examinées (nombre)	5 333	1 196	861	728	713	610
Prises de position sur des demandes d'asile (nombre)	21	25	12	1	1	0
Demandes de visa et de séjour examinées (nombre)	5 031	5 297	3 450	4 004	5 691	5 698
Prises de position sur des demandes de visa et de séjour (nombre)	7	3	1	3	2	10
Demandes d'interdiction d'entrée (nombre)	101	194	157	204	297	139
Opérations (nombre)	8	5	4	2	4	6
Mesures de recherche soumises à autorisation (MRSA) (nombre)	193	47	27	64	92	79
Mandats transmis aux cantons (services de renseignement cantonaux) (nombre)	1 077	1 271	1 439	1 199	1 341	1 544
Rapports établis par les cantons (services de renseignement cantonaux) (nombre)	528	909	647	665	746	901
Discours préventifs/sensibilisation Prophylax/Technopol (nombre)	151	105	63	73	99	102
Annonces reçues de services partenaires étrangers (nombre)	12 842	12 906	13 443	13 500	14 920	14 120
Annonces envoyées à des services partenaires étrangers (nombre)	5 191	5 731	6 280	6 500	6 930	5 586
Contacts spécialisés avec des services partenaires étrangers (nombre)	396	338	199	377	759	929
Demandes de renseignement (nombre)	74	850	573	178	675	185



## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>145</b>	<b>102</b>	<b>97</b>	<b>-5,4</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>-1,4</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	145	102	97	-5,4	97	97	97	-1,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-6		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>115 261</b>	<b>124 237</b>	<b>121 892</b>	<b>-1,9</b>	<b>122 073</b>	<b>122 856</b>	<b>123 226</b>	<b>-0,2</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	97 316	106 237	103 892	-2,2	104 073	104 856	105 226	-0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 346		181	783	370	
Domaine des transferts								
GP 1: Activités de renseignement								
A231.0105 Services de renseignement cantonaux	17 945	18 000	18 000	0,0	18 000	18 000	18 000	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total recettes courantes</b>	144 776	102 200	96 700	-5 500	-5,4

#### **Base légale**

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>97 316 371</b>	<b>106 237 400</b>	<b>103 891 800</b>	<b>-2 345 600</b>	<b>-2,2</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>97 316 371</b>	<b>106 237 400</b>	<b>103 891 800</b>	<b>-2 345 600</b>	<b>-2,2</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	97 316 371	106 237 400	103 891 800	-2 345 600	-2,2
Dépenses de personnel	72 985 597	79 367 500	77 995 700	-1 371 800	-1,7
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	24 330 774	26 869 900	25 896 100	-973 800	-3,6
Postes à plein temps (Ø)	407	434	434	0	0,0

**Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

L'augmentation du personnel (+ 100 EPT au total) s'est terminée en 2023. La diminution des dépenses de personnel au budget 2025 (- 1,4 mio) s'explique par un transfert de personnel vers l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) et vers le Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS). 5 EPT sont durablement transférés à l'OFCS en raison du transfert des tâches opérationnelles de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) vers ce nouvel office. Le SRC cède 0,4 million au SEPOS (pas de transfert de poste). Ces moyens seront restitués au SRC dès 2027 par l'intermédiaire du pool départemental des ressources. En dépit de ces transferts, le nombre d'EPT reste stable. Vu la dynamique interne des effectifs (évolution salariale des jeunes collaborateurs, retraites, évaluation des fonctions, etc.), il est probable que le montant inférieur prévu à titre de dépenses de personnel permettra de financer un nombre d'EPT identique, voire supérieur. La baisse du nombre d'EPT enregistrée au compte 2023 résulte de la transformation en cours et des fluctuations qui en découlent.

**Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation**

La diminution de près de 1 million s'explique d'une part par la mise en œuvre des objectifs d'économies (- 1,4 mio), d'autre part par des prestations informatiques supplémentaires acquises auprès de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (+ 0,4 mio [imputation des prestations]).

**A231.0105 SERVICES DE RENSEIGNEMENT CANTONAUX**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>17 945 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Indemnisation des prestations des cantons pour l'exécution des tâches de renseignement : les cantons recherchent et traitent des informations spontanément ou sur mandat spécifique du SRC. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour ces prestations dans le cadre des crédits alloués.

**Base légale**

LF du 25.9.2015 sur le renseignement (LRens ; RS 121), art. 85, al. 5.



## OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Encouragement du sport et de l'activité physique pour tous les âges et niveaux de performance
- Encouragement de la formation et de la formation continue dans le domaine du sport
- Soutien du sport d'élite
- Lutte contre les dérives du sport (notamment le dopage, la violence, la corruption et les manquements à l'éthique)

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	<b>34,0</b>	<b>27,1</b>	<b>26,9</b>	<b>-0,7</b>	<b>26,9</b>	<b>26,9</b>	<b>26,9</b>	<b>-0,2</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>280,9</b>	<b>297,3</b>	<b>305,3</b>	<b>2,7</b>	<b>300,0</b>	<b>299,8</b>	<b>303,6</b>	<b>0,5</b>
Dépenses propres	122,6	128,8	130,2	1,0	130,4	130,6	131,0	0,4
Dépenses de transfert	158,3	168,5	175,2	4,0	169,6	169,2	172,6	0,6
<b>Autofinancement</b>	<b>-246,9</b>	<b>-270,2</b>	<b>-278,5</b>	<b>-3,0</b>	<b>-273,1</b>	<b>-273,0</b>	<b>-276,8</b>	<b>-0,6</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-3,9	-23,8	-16,3	31,4	-12,6	-10,0	-10,0	19,4
<b>Résultat annuel</b>	<b>-250,8</b>	<b>-294,0</b>	<b>-294,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>-285,7</b>	<b>-283,0</b>	<b>-286,8</b>	<b>0,6</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>27,1</b>	<b>9,3</b>	<b>6,6</b>	<b>-29,5</b>	<b>6,1</b>	<b>5,9</b>	<b>5,3</b>	<b>-13,3</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>8,0</b>	<b>19,5</b>	<b>12,8</b>	<b>-34,5</b>	<b>9,6</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>-15,3</b>

### COMMENTAIRE

L'Office fédéral du sport (OFSPO) est le centre de compétences de la Confédération en matière de sport et d'activité physique. En 2025, il se concentrera sur les activités suivantes : développement de stratégies pour l'encouragement du sport populaire et du sport d'élite, pour les grandes manifestations sportives et pour les infrastructures, amélioration de la situation en matière d'éthique dans le sport, positionnement de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), poursuite du développement du programme Jeunesse+Sport (J+S) et travaux liés à la révision de la loi sur l'encouragement du sport.

Les recettes courantes proviennent en premier lieu des taxes de cours, d'examen ou de participation aux offres de formation et de formation continue, des prestations de service, de la recherche et du développement ainsi que de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations. Les recettes courantes ne diminuent que légèrement par rapport au budget 2024 et restent stables durant les années du plan financier. Le recul d'environ 7 millions par rapport au compte 2023 résulte principalement du fait que des remboursements extraordinaires d'aides financières COVID-19 avaient été enregistrés cette année-là.

En ce qui concerne les dépenses de l'OFSPO, environ 43 % relèvent du domaine propre et 57 % du domaine des transferts.

Dans le budget 2025, les dépenses courantes (305,3 mio) sont supérieures de 8 millions aux prévisions pour 2024, principalement en raison de la hausse des charges liées aux immeubles (+ 1,7 mio ; loyers et entretien) et de l'allocation de moyens supplémentaires destinés au soutien aux manifestations sportives internationales (Euro féminin 2025 et manifestations récurrentes). Ce sont ces mêmes éléments qui expliquent aussi, pour l'essentiel, l'accroissement des dépenses courantes d'environ 24 millions par rapport à 2023. Les variations au cours des années du plan financier résultent en grande partie du niveau fluctuant des dépenses consacrées aux manifestations sportives internationales selon les années.

Les fluctuations annuelles au niveau des amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif sont principalement liées à la variabilité des subventions versées aux installations sportives d'importance nationale (CISIN) selon les années. Le montant des réévaluations oscille lui aussi en conséquence.

Les recettes d'investissement incluent les remboursements de prêts COVID-19.

S'établissant à 12,8 millions, les dépenses d'investissement sont de 6,7 millions inférieures à celles du budget 2024. Sur ces 6,7 millions, 6,6 concernent des contributions à des investissements dans le cadre de la CISIN 4plus (- 2,5 mio) et de la CISIN 5 (- 4,1 mio). Cette réduction est imputable au report de certains projets ainsi qu'aux objectifs d'économies.

### PROJETS 2025

- Accès à l'espace dédié ; projets-modèles pour un développement territorial durable 2025-2030 : mise au concours et sélection du projet-modèle
- Éthique dans le sport suisse : mise en œuvre de mesures et clôture du projet
- Vue d'ensemble de l'encouragement du sport en 2040 : présentation des concepts nécessaires à la mise en œuvre

## GP 1 : ENCOURAGEMENT DU SPORT

### MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences pour l'encouragement du sport et de l'activité physique, l'OFSPPO soutient des offres adaptées aux besoins de toutes les catégories d'âge et de tous les niveaux de performance dans le but d'accroître les capacités physiques de la population, de promouvoir la santé, d'encourager le développement global de l'individu et de renforcer la cohésion sociale. À cet effet, l'OFSPPO gère notamment la HEFSM et met en œuvre le programme Jeunesse+Sport.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	-	9,7	9,5	-2,7	9,5	9,5	9,5	-0,7
Charges et dépenses d'investissement	-	55,8	55,0	-1,4	55,0	53,7	54,6	-0,6

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Formation et formation continue:</b> l'OFSPPO veille à proposer une offre de formation et de formation continue de bonne qualité, axée sur la pratique et répondant à une large demande						
- Étudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (nombre, min.)	194	150	150	150	150	150
- Étudiants dans les filières CAS, DAS, MAS et Formation des entraîneurs (nombre, min.)	146	130	130	130	130	130
- Cadres J+S actifs (nombre, milliers, min.)	106	105	107	109	111	113
<b>Recherche et développement:</b> les activités de recherche et de développement de l'OFSPPO sont orientées vers la pratique, de haute qualité et adaptées aux besoins						
- Publications scientifiques (nombre, min.)	25	25	25	25	25	25
<b>Cours et camps du sport des enfants et des jeunes:</b> l'OFSPPO veille à ce que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes pratiquent activement un sport répondant aux standards de qualité de J+S.						
- Enfants et jeunes participant à J+S (nombre, milliers, min.)	642	670	680	690	700	710
- Part d'enfants et de jeunes participant à J+S dans le groupe cible (% , min.)	45,6	47,2	47,4	47,6	47,8	48,0
<b>Satisfaction de la clientèle et rentabilité:</b> la formation et les prestations de l'OFSPPO sont rentables et perçues comme étant de bonne qualité et axées sur la clientèle et les besoins						
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,2	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Taux de couverture des coûts (% , min.)	18,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coûts moyens par étudiant dans les filières BSc et MSc (CHF, milliers)	36	34	35	29	29	32
Part d'étudiantes à la HEFSM (%)	-	-	-	29,0	31,0	33,0
Projets de R&D axés sur la pratique (nombre)	38	34	36	40	36	33
Participants à la formation de moniteurs et d'experts J+S (nombre, milliers)	77	79	45	62	67	72
Heures-participants des cours J+S (nombre, mio)	-	-	-	-	-	38,5
Jours de camp (nombre, mio)	-	-	-	-	-	1,5
Part de participantes dans les cours/camps J+S (%)	41,5	41,9	42,1	41,2	42,1	42,9

## GP 2 : CENTRES NATIONAUX DE SPORT

### MANDAT DE BASE

L'OFSPPO exploite deux centres de sport, l'un à Macolin et l'autre à Tenero. Le premier réunit sous un même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse : formation et recherche, développement et conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	19,0	17,3	17,4	0,4	17,4	17,4	17,4	0,1
Charges et dépenses d'investissement	75,0	80,9	82,1	1,4	82,0	81,2	80,8	0,0

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Centre national de sport de Macolin (CSM):</b> l'exploitation des installations est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé						
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,1	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Occupation des chambres, taux d'occupation (% , min.)	60,0	57,0	57,0	57,0	57,0	57,0
- Taux de couverture des coûts (% , min.)	30	26	26	26	26	26
<b>Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST):</b> l'exploitation du CST est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé						
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,3	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Occupation des chambres dans le bâtiment d'hébergement, taux d'occupation (% , min.)	66,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
- Occupation du camping, taux d'occupation (% , min.)	70,2	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0
- Taux de couverture des coûts (% , min.)	29	29	29	29	29	29

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Utilisation de l'infrastructure CSM (jours-personnes)	336 797	342 996	162 554	162 780	291 051	321 017
Utilisation de l'infrastructure CST (jours-personnes)	414 110	432 820	189 510	269 613	406 582	422 432

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>66 511</b>	<b>36 357</b>	<b>33 412</b>	<b>-8,1</b>	<b>32 904</b>	<b>32 750</b>	<b>32 104</b>	<b>-3,1</b>
<b>Domaine propre</b>								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	29 212	27 050	26 850	-0,7	26 850	26 850	26 850	-0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-200		0	0	0	
<b>Domaine des transferts</b>								
<b>Remboursement de contributions et indemnités</b>								
E130.0112 Remboursements fédérations sportives et autres organisations	674	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
<b>Revenus financiers</b>								
E140.0001 Revenus financiers	4 452	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
<b>Autres revenus et désinvestissements</b>								
E150.0115 Remboursements, manifestations sportives internationales	262	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
<b>Transactions extraordinaires</b>								
E190.0107 COVID: remboursement de prêts	1 367	2 252	1 012	-55,1	1 012	858	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 240		0	-154	-858	
E190.0112 COVID: remboursement de prêts SFL/SIHF	25 655	7 055	5 550	-21,3	5 042	5 042	5 254	-7,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 505		-508	0	212	
E190.0115 COVID: remboursement aides financières	4 890	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>298 254</b>	<b>340 570</b>	<b>334 410</b>	<b>-1,8</b>	<b>322 119</b>	<b>319 921</b>	<b>323 694</b>	<b>-1,3</b>
<b>Domaine propre</b>								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	128 424	136 717	137 116	0,3	136 975	134 961	135 342	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			399		-141	-2 014	381	
<b>Domaine des transferts</b>								
<b>GP 1: Encouragement du sport</b>								
A231.0106 Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport	1 268	1 410	1 410	0,0	1 410	1 410	1 410	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0107 Sport à l'école	479	500	500	0,0	500	500	500	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0108 Fédérations sportives et autres organisations	42 799	43 260	41 160	-4,9	40 860	41 060	41 653	-0,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 100		-300	200	593	
A231.0109 Manifestations sportives internationales	3 391	8 660	16 940	95,6	11 850	11 000	12 800	10,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			8 280		-5 090	-850	1 800	



## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
A231.0112 Activités J+S et formation des cadres	111 342	114 640	115 140	0,4	114 950	115 250	116 250	0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			500		-190	300	1 000	
A236.0100 Installations sportives d'importance nationale	5 275	17 692	11 072	-37,4	7 787	7 870	7 870	-18,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-6 619		-3 285	83	0	
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	5 275	17 692	11 072	-37,4	7 787	7 870	7 870	-18,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-6 619		-3 285	83	0	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>29 211 603</b>	<b>27 050 000</b>	<b>26 850 000</b>	<b>-200 000</b>	<b>-0,7</b>
<i>Recettes courantes</i>	<i>29 114 628</i>	<i>27 050 000</i>	<i>26 850 000</i>	<i>-200 000</i>	<i>-0,7</i>
<i>Variations de l'évaluation du patrimoine administratif</i>	<i>41 274</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>55 701</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFSPPO proviennent des taxes de cours, d'examen et de participation aux offres de formation et de formation continue (de la HEFSM en particulier), de la recherche et du développement, des prestations de service (notamment dans le domaine du diagnostic de la performance et du soutien à l'entraînement), de la vente de médias didactiques de même que de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire.

Les recettes courantes sont inférieures de 0,2 million à celles inscrites au budget 2024. Cette réduction budgétaire est imputable à la fin d'un projet de la HEFSM financé par des fonds de tiers.

#### Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 29. O du 15.11.2017 sur les émoluments de l'Office fédéral du sport (OEmol-OFSPPO ; RS 415.013), art. 3.

#### E190.0107 COVID: REMBOURSEMENT DE PRÊTS

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 366 800</b>	<b>2 251 800</b>	<b>1 011 800</b>	<b>-1 240 000</b>	<b>-55,1</b>

Durant la période allant du 21.3. au 20.9.2020, la Confédération a, dans le cadre d'un train d'aides d'urgence, octroyé des prêts pour parer aux menaces d'insolvabilité et ainsi atténuer les conséquences des restrictions induites par la pandémie (9,4 mio). Ces aides financières étaient destinées à des organisations qui géraient une équipe évoluant dans une ligue essentiellement professionnelle ou à des organisations qui réalisaient des compétitions relevant principalement du sport d'élite professionnel et qui dépendaient pour cela dans une large mesure de la collaboration de bénévoles.

Le remboursement des prêts doit intervenir dans les cinq ans suivant leur octroi, le délai pouvant toutefois être prolongé de deux ans sur demande des emprunteurs.

Le remboursement des prêts est prévu entre 2021 et 2027 et n'obéit pas à un schéma linéaire.

#### Bases légales

Constitution fédérale du 18.4.1999 (Cst. ; RS 101.0), art. 185, al. 3. O COVID-19 sport du 20.3.2020 (RS 415.021), art. 3.

#### E190.0112 COVID: REMBOURSEMENT DE PRÊTS SFL/SIHF

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>25 655 152</b>	<b>7 055 000</b>	<b>5 550 100</b>	<b>-1 504 900</b>	<b>-21,3</b>

À compter du 5.11.2020, la Confédération avait octroyé des prêts aux clubs de basketball, hockey sur glace, football, handball, uni-hockey et volleyball dont une équipe évoluait en ligue professionnelle ou semi-professionnelle afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. À partir du 19.12.2020, les prêts n'ont plus été octroyés que subsidiairement aux contributions à fonds perdu.

Le remboursement des prêts est prévu entre 2021 et 2031 selon des plans de remboursement non linéaires. Un tiers des clubs ont d'ores et déjà remboursé l'intégralité du prêt dont ils avaient bénéficié ou renégocié le montant de leurs versements. Dans le même temps, le remboursement de certains prêts est reporté aux années suivantes en raison de postpositions de créances.

#### Bases légales

LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS 818.102), art. 13. O COVID-19 sports d'équipe du 4.11.2020 et du 18.12.2020 (RS 415.022), art. 11 à 15.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>128 423 997</b>	<b>136 716 500</b>	<b>137 115 500</b>	<b>399 000</b>	<b>0,3</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>125 709 974</b>	<b>134 916 500</b>	<b>135 423 100</b>	<b>506 600</b>	<b>0,4</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	122 588 985	128 816 500	130 168 100	1 351 600	1,0
Dépenses de personnel	66 931 987	64 355 200	64 151 500	-203 700	-0,3
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	55 656 998	64 461 300	66 016 600	1 555 300	2,4
<i>dont informatique</i>	<i>10 157 385</i>	<i>9 624 900</i>	<i>10 250 500</i>	<i>625 600</i>	<i>6,5</i>
<i>dont conseil</i>	<i>191 955</i>	<i>100 000</i>	<i>180 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80,0</i>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	3 120 989	6 100 000	5 255 000	-845 000	-13,9
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 714 023</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 692 400</b>	<b>-107 600</b>	<b>-6,0</b>
Postes à plein temps (Ø)	452	434	431	-3	-0,7

**Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les dépenses de personnel diminuent d'environ 0,2 million par rapport au budget 2024 et s'établissent à 64,2 millions. Cette réduction budgétaire est imputable à la fin d'un projet de la HEFSM financé par des fonds de tiers. Le nombre de postes est réduit de 3 EPT notamment pour cette raison.

**Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation**

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, qui s'élèvent à 66 millions, incluent environ 45,6 millions de charges liées à l'imputation des prestations (dont environ 33,9 mio pour les loyers d'immeubles). Elles augmentent de 1,6 million par rapport au budget 2024, en particulier du fait de l'accroissement des charges liées aux immeubles (loyers, nettoyage).

Les dépenses liées à l'*informatique* (10,3 mio) sont imputables à l'exploitation des systèmes existants à raison de 7,5 millions et au développement et au conseil à raison de 2,7 millions. La numérisation des moyens didactiques et la poursuite du développement de la Banque de données nationale pour le sport (BDNS) constituent les priorités 2025 dans ce domaine. L'augmentation des charges par rapport au budget 2024 (+ 0,6 mio) est en particulier due à des augmentations de prix et à des prestations supplémentaires en matière d'exploitation informatique (charges liées à l'imputation des prestations : + 0,5 mio).

Les dépenses budgétées au titre de *prestations de conseil* s'élèvent à 0,2 million et concernent des mandats d'étude et de recherche.

**Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif**

La réduction des charges d'amortissement à 5,3 millions (- 0,8 mio) est liée à la fin de la période d'amortissement du projet informatique SAKUBA.

**Dépenses d'investissement**

Les investissements de l'OFSPPO (1,7 mio) concernent pour l'essentiel l'acquisition d'engins de sport, de véhicules, de machines, d'appareils, d'appareils bureautiques et de logiciels. Ils demeurent pratiquement inchangés par rapport au budget 2024.

**Remarque**

Crédit d'engagement « Refonte de la Banque de données nationale pour le sport (BDNS) » (V0290.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1 : ENCOURAGEMENT DU SPORT

**A231.0106 PROGRAMMES/PROJETS GÉNÉRAUX; RECHERCHE EN SCIENCES DU SPORT**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>1 267 882</b>	<b>1 410 000</b>	<b>1 410 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport (LESp), la Confédération soutient des programmes et des projets visant à encourager la pratique régulière d'activités sportives et physiques à tout âge, et peut en outre attribuer des subventions destinées à la recherche en sciences du sport. Elle peut soutenir des organisations publiques et privées qui exercent une activité au sens des buts de l'art. 1 LESp. Les bénéficiaires de ces subventions sont des organisateurs de programmes et de projets axés en particulier sur le sport des adultes, ainsi que des acteurs de droit public et de droit privé qui évaluent et développent des

programmes et des projets. Dans le domaine de la recherche en sciences du sport, les bénéficiaires sont des personnes physiques et morales de droit privé ainsi que des institutions de droit public. Les subventions pour les projets d'encouragement du sport représentent en général entre un tiers et la moitié des coûts imputables ; pour la recherche en sciences du sport, elles atteignent 70 % au maximum.

#### Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 3 et 15. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 32, al. 3, 40, al. 4, et 69, al. 2.

#### A231.0107 SPORT À L'ÉCOLE

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>479 252</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Avec les ressources inscrites à ce crédit, la Confédération soutient la formation et la formation continue des enseignants et enseignantes qui donnent des cours d'éducation physique. Sont subventionnés la conception, le développement, la coordination, la réalisation et l'évaluation des offres de formation et de formation continue, axés en particulier sur l'encouragement de la qualité et de la régularité des activités physiques et sportives dans le contexte scolaire. Ces aides sont destinées à des institutions publiques ou privées à but non lucratif et couvrent au maximum 50 % des coûts imputables.

#### Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 13, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 54a, al. 1, et 54c, al. 1.

#### A231.0108 FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>42 799 040</b>	<b>43 260 000</b>	<b>41 160 000</b>	<b>-2 100 000</b>	<b>-4,9</b>

Conformément à la LESp, la Confédération soutient avec ce crédit en particulier l'organisation faitière des fédérations sportives suisses (Swiss Olympic) en vue d'encourager le sport d'élite. Elle verse à ce titre 35,2 millions, dont 7,8 millions sont destinés à financer en partie les entraînements et les compétitions ayant lieu dans des installations répondant aux critères de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN ; voir la motion 18.4150 Engler). Les fédérations sont dédommagées par Swiss Olympic sur la base de l'utilisation effective de ces installations. La Confédération verse en outre des subventions à Swiss Sport Integrity à hauteur de 3,5 millions afin de soutenir des mesures de lutte contre l'abus de produits et de méthodes visant à améliorer les performances physiques dans le sport (dopage). Elle accorde par ailleurs environ 1,6 million pour soutenir des mesures visant à promouvoir l'éthique dans le sport d'élite et à lutter contre les dérives du sport (service de signalement). La contribution versée à l'Agence mondiale antidopage (AMA) s'élève à 0,3 million.

Les valeurs budgétées pour 2025 sont inférieures de 2,1 millions au montant porté au budget 2024, en raison de la mise en œuvre des objectifs d'économies. La contribution financière pour l'utilisation des installations CISIN est également réduite (- 2,2 mio).

#### Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 4 et 19, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 41, al. 3, let. d et e, et 73, al. 2.

#### A231.0109 MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>3 391 048</b>	<b>8 660 000</b>	<b>16 940 000</b>	<b>8 280 000</b>	<b>95,6</b>

La Confédération peut soutenir des manifestations sportives et des congrès d'envergure européenne ou mondiale organisés en Suisse dans la mesure où les cantons participent de manière appropriée aux frais. Le montant de la participation fédérale est déterminé sur la base des critères énoncés à l'art. 72, al. 3, OESp. La Confédération peut en outre soutenir la mise en œuvre de mesures d'encouragement particulières en lien avec les manifestations concernées. Dans ce cas, le montant de sa participation est calculé sur la base de l'art. 72a, al. 6, OESp.

En 2025, le montant budgété à ce titre s'élève à 16,9 millions. Cette année-là, un soutien est prévu pour plusieurs manifestations sportives internationales se déroulant en Suisse. Les principales subventions concernent les championnats du monde (CM) de cyclisme et de paracyclisme sur route 2024 (1,3 mio), les CM de ski freestyle et de snowboard 2025 (1,7 mio), les CM de

biathlon 2025 (1 mio), les CM de VTT 2025 (1,1 mio) et les CM de hockey sur glace de ligue A 2026 (2,3 mio). D'autres manifestations seront soutenues dans une moindre mesure pour un total de 1 million. Depuis 2024, 2 millions sont en outre alloués chaque année aux mesures d'encouragement particulières mises en œuvre dans le cadre de grandes manifestations sportives. L'objectif de ce soutien supplémentaire est de tirer parti des impulsions positives données par les grandes manifestations pour développer et encourager le sport d'élite et le sport populaire. À compter de 2025, 5 millions sont prévus chaque année pour soutenir des manifestations sportives internationales récurrentes qui se heurtent à des difficultés financières. En voici quelques exemples : les épreuves de Coupe du monde de ski à Adelboden et Wengen, les meetings d'athlétisme Weltklasse Zurich et Athletissima Lausanne, etc. Les subventions fédérales ne sont accordées que si les conditions fixées dans l'ordonnance sur l'encouragement du sport (art. 72a<sup>bis</sup>) sont remplies (en particulier défaut de couverture, participation des cantons et des communes aux coûts de la manifestation au moins deux fois supérieure à celle de la Confédération). Par ailleurs, un montant de 1,5 million est porté à ce crédit en 2025 pour soutenir les mesures d'encouragement du sport déployées dans le cadre de l'Euro féminin 2025. La hausse des dépenses courantes budgétées (+ 8,3 mio par rapport au budget 2024) résulte notamment des moyens prévus pour soutenir l'Euro féminin 2025 et les manifestations sportives récurrentes.

### Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 17, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 72, al. 3 et art. 72a<sup>bis</sup>.

### Remarques

Crédits d'engagement « CM de cyclisme et de paracyclisme sur route 2024 » (V0374.00), « CM d'escalade et de handi-escalade 2023 » (V0375.00), « Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020 » (V0316.00), « Grandes manifestations sportives internationales 2025-2029 » (V0396.00 et V0396.01) ; voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

### A231.0112 ACTIVITÉS J+S ET FORMATION DES CADRES

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>111 342 371</b>	<b>114 640 000</b>	<b>115 140 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0,4</b>

La Confédération octroie des subventions dans le cadre de J+S pour les cours et les camps ainsi que pour la formation des cadres (formation et formation continue des moniteurs, des coachs et des experts) assurée par les cantons, les communes et les organisations privées (fédérations sportives, associations sportives, écoles et autres organisations). La Confédération met en outre à la disposition des bénéficiaires du matériel pédagogique et didactique ainsi que du matériel de prêt. Elle alloue aussi des subventions aux fédérations sportives nationales pour leurs prestations dans le domaine de la formation des cadres J+S (développement de la formation).

Pour les cours et les camps J+S (offres destinées aux enfants et aux jeunes de 5 à 20 ans), des versements de 99,6 millions sont prévus pour 2025, dont 28 millions pour des camps et 71,6 millions pour des cours (avec des entraînements réguliers et des compétitions). Le taux de subventionnement pour les camps s'élève à 16 francs par jour et par participant (ou 6 fr. 50 si le camp ne comprend pas de nuitée). Les activités réalisées dans le cadre de cours J+S sont subventionnées à hauteur de 1 fr. 30 par heure et par participant. Les bénéficiaires des subventions sont les fédérations sportives (environ 78 %), les organisations de jeunesse (environ 8 %), les écoles (environ 10 %) et les cantons, communes et fédérations sportives nationales (environ 4 %).

Des subventions d'un montant de 14,5 millions sont prévues en 2025 pour la formation des cadres J+S. Sur cette somme, 5,4 millions sont destinés aux cantons, en premier lieu pour la formation de base des moniteurs et monitrices J+S, 7,5 millions sont prévus pour les fédérations sportives et les associations de jeunesse, en premier lieu pour la formation continue des moniteurs et monitrices J+S et le développement de la formation des quelque 90 sports J+S, et 1,6 million est alloué aux cadres J+S (sous la forme de bons de transport pour les voyages gratuits en transports publics vers les lieux des formations et des formations continues J+S).

La variation enregistrée par rapport au budget 2024 (+ 0,5 mio) est liée au renchérissement.

### Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 11, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 22 à 27a. O du DDPS du 25.5.2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp ; RS 415.011), art. 44 à 51 et annexes 3 à 8.

**A236.0100 INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 275 000</b>	<b>17 691 700</b>	<b>11 072 400</b>	<b>-6 619 300</b>	<b>-37,4</b>

La Confédération peut, en vertu de la LESp, octroyer des subventions pour la construction de stades, d'installations polysportives et d'installations de sports de neige et de glace d'importance nationale, ou pour en améliorer l'infrastructure, conformément aux critères de la CISIN. Les bénéficiaires de ces subventions sont des fédérations sportives nationales et des tiers qui sont responsables d'installations et d'infrastructures sportives nationales. Le calcul des subventions se fonde sur les arrêtés du Parlement concernant les CISIN 4, 4plus et 5 ainsi que sur l'art 80, al. 2 de l'ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport. Les moyens prévus pour 2025 prennent en compte les progrès de la planification ou des travaux des différents projets.

Les montants budgétés pour 2025 sont de 6,6 millions inférieurs à ceux budgétés pour 2024 : les aides financières restent inchangées par rapport au budget 2024 pour la CISIN 4 mais diminuent pour la CISIN 4plus (- 2,5 mio) et la CISIN 5 (- 4,1 mio). L'OFSPPO applique les objectifs d'économies notamment sur ce crédit.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 5, al. 2. O du DDPS du 25.5.2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp ; RS 415.011), art. 80, al. 2.

**Remarques**

Crédits d'engagement « Construction de places de sport (CISIN 4) » (V0053.02), « Construction de places de sport (CISIN 4plus) » (V0053.03) et « Construction de places de sport (CISIN 5) » (V0053.04), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Voir aussi A238.0001 « Réévaluations dans le domaine des transferts ».

**A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total variations de l'évaluation du patrimoine administratif</b>	<b>5 275 000</b>	<b>17 691 700</b>	<b>11 072 400</b>	<b>-6 619 300</b>	<b>-37,4</b>

Réévaluations des contributions à des investissements dans le domaine des installations sportives d'importance nationale (CISIN).

Ce crédit est directement lié au crédit A236.0100. Les paiements de transfert effectués par l'intermédiaire du compte des investissements seront réévalués intégralement au moment du versement.

**Base légale**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 5, al. 2.

**Remarque**

Voir aussi A236.0100 « Installations sportives d'importance nationale ».

## OFFICE FÉDÉRAL DE LA CYBERSÉCURITÉ

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Développement du centre d'aide et de signalement en matière de cybermenaces destiné aux autorités, à la population et aux acteurs économiques, intégration du nouveau service de signalement des cyberattaques contre les infrastructures critiques
- Renforcement des connaissances techniques nécessaires pour apporter un appui subsidiaire aux acteurs économiques et aux autorités en cas de cyberincident
- Promotion des échanges d'informations sur les cybermenaces entre les parties prenantes
- Consolidation du rôle de l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) en tant qu'organe central de sensibilisation et de prévention en matière de cybersécurité

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Dépenses courantes	-	14,6	16,1	9,7	16,3	16,4	16,4	2,9
Dépenses propres	-	14,6	16,1	9,7	16,3	16,4	16,4	2,9
Autofinancement	-	-14,6	-16,1	-9,7	-16,3	-16,4	-16,4	-2,9
Résultat annuel	-	-14,6	-16,1	-9,7	-16,3	-16,4	-16,4	-2,9

### COMMENTAIRE

L'OFCS est le centre de compétences de la Confédération en matière de cybersécurité et, par conséquent, le premier interlocuteur des milieux économiques, de l'administration, des établissements de formation et de la population dans ce domaine. Il est responsable de la mise en œuvre coordonnée de la cyberstratégie nationale (CSN) et met à disposition un centre national d'aide et de signalement. Il diffuse des informations et des alertes sur les cybermenaces et prend des mesures pour sensibiliser la population et protéger l'administration fédérale.

En 2025, la mise en place du nouveau service de signalement des cyberattaques contre les infrastructures critiques sera l'une des priorités de l'OFCS.

Les dépenses de l'OFCS concernent entièrement le domaine propre.

Les dépenses courantes budgétisées pour 2025 sont supérieures de 1,5 million à celles qui ont été prévues pour 2024. Cette progression est due à l'augmentation des dépenses de personnel (principalement en raison du transfert de postes du Service de renseignement de la Confédération [SRC] vers l'OFCS en lien avec la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information [MELANI]), à l'attribution de moyens supplémentaires pour l'informatique et à d'autres dépenses de biens et services.

### AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2025

- Rapport sur une meilleure sécurité des données numériques (en exécution de la mo. 23.3002 CPS-E) : approbation

### PROJETS 2025

- Service de signalement des cyberattaques contre les infrastructures critiques : le service de signalement est établi, communiqué et disponible pour les signalements
- Adaptation des services GovCERT en fonction des besoins pour soutenir les infrastructures critiques : coordination, conseil et soutien pour augmenter la cyberrésilience des infrastructures critiques
- Campagne de sensibilisation 2025 : achèvement de deux autres mesures de sensibilisation nationales
- Cyberstratégie nationale : définition et attribution des mesures de mise en œuvre
- Mise en œuvre agile de la stratégie : mise en place de l'architecture OKR

## GP 1 : CYBERSÉCURITÉ

### MANDAT DE BASE

L'OFCS aide les acteurs économiques et la population à maîtriser les cyberincidents tout en mettant à disposition un centre national d'aide et de signalement. Il diffuse des informations et des alertes sur les cybermenaces et prend des mesures pour sensibiliser la population et protéger l'administration fédérale. Il collabore étroitement avec d'autres services fédéraux, les cantons, les acteurs économiques et les hautes écoles pour réaliser ses tâches.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	-	14,6	16,1	9,7	16,3	16,4	16,4	2,9

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Cybersécurité:</b> l'OFCS contribue à la protection de la Suisse contre les cyberrisques						
- Évaluation de la contribution par les bénéficiaires de prestations (Net Promoter Score) (échelle -100 à +100)	-	55	60	60	60	60



## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Charges / Dépenses</b>	-	14 649	16 075	9,7	16 348	16 408	16 430	2,9
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	14 649	16 075	9,7	16 348	16 408	16 430	2,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 426		273	60	22	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	-	14 649 300	16 074 800	1 425 500	9,7
<b>Charges de fonctionnement</b>	-	14 649 300	16 074 800	1 425 500	9,7
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	-	14 649 300	16 074 800	1 425 500	9,7
Dépenses de personnel	-	11 841 300	13 096 400	1 255 100	10,6
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	-	2 808 000	2 978 400	170 400	6,1
<i>dont informatique</i>	-	1 385 000	1 464 400	79 400	5,7
<i>dont conseil</i>	-	-	30 000	30 000	-
Postes à plein temps (Ø)	-	58	61	3	5,2

## Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel sont supérieures de 1,3 million à celles prévues au budget 2024. Cette hausse s'explique notamment par le transfert de personnel du SRC et de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) vers l'OFCS. Il s'agit de 5 EPT provenant de l'Operation Information Center (OIC) du SRC (partie opérationnelle de MELANI) vers l'OFCS et de 1 EPT du domaine responsable des normes minimales à l'OFAE vers le domaine des technologies et de l'ingénierie de sécurité de l'OFCS. Le nombre de postes, en augmentation de 3 EPT par rapport à 2024, représente une valeur théorique calculée sur la base de salaires moyens.

## Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses liées à l'*informatique* sont budgétisées à 1,5 million, soit 0,1 million de plus qu'au budget 2024. Ce montant comprend 0,9 million pour l'exploitation et 0,6 million pour les projets. Les principaux projets informatiques de l'OFCS en 2025 sont les suivants : services au profit des infrastructures critiques fournis par l'équipe GovCERT (acronyme de *Government Computer Emergency Response Team*) et mise en place d'une plateforme d'analyse des cyberincidents. Les charges supplémentaires de 0,1 million sont engendrées par les coûts liés aux places de travail supplémentaires (par ex. matériel informatique et prestations de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication) créées pour le développement de l'OFCS.

Les dépenses de *conseil* de 30 000 francs comprennent un mandat de soutien au développement de l'entreprise et à la promotion de la culture d'entreprise de l'OFCS.

Pour les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, le budget prévoit un montant de 1,5 million qui comprend 0,3 million pour des prestations externes dans le domaine de la sensibilisation et dans celui des technologies et de l'ingénierie de sécurité. De plus, un montant de 0,2 million est alloué aux manifestations, en particulier pour l'organisation de la conférence nationale sur la cybersécurité dont est chargé l'OFCS. Le reste est destiné aux loyers, aux fournitures de bureau, aux imprimés et aux frais. La hausse de 0,1 million par rapport au budget 2024 est due au nombre plus élevé de manifestations et au développement de l'OFCS.

## OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Positionnement et mise en réseau de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en tant que partenaire indispensable dans le domaine de la protection de la population
- Actualisation des bases légales pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection de la population
- Garantie de la conduite et de la capacité opérationnelle en cas d'événement
- Garantie des systèmes d'alarme et de communication prioritaires pour la protection de la population

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	17,6	19,6	19,0	-3,1	23,5	23,5	23,5	4,6
<b>Dépenses courantes</b>	156,0	196,1	199,7	1,9	199,3	195,2	195,7	0,0
Dépenses propres	137,8	175,1	177,6	1,4	177,3	173,4	173,9	-0,2
Dépenses de transfert	18,2	20,9	22,1	5,7	22,0	21,8	21,8	1,1
<b>Autofinancement</b>	-138,5	-176,5	-180,7	-2,4	-175,8	-171,7	-172,3	0,6
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-12,2	-15,7	-19,1	-21,8	-21,3	-22,2	-22,7	-9,6
<b>Résultat annuel</b>	-150,7	-192,2	-199,8	-4,0	-197,1	-194,0	-194,9	-0,4
<b>Recettes d'investissement</b>	0,0	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses d'investissement</b>	12,4	14,3	19,9	39,5	4,6	4,1	4,2	-26,4

### COMMENTAIRE

L'OFPP est responsable à l'échelon fédéral de la protection de la population en cas de catastrophe et de situation d'urgence à l'échelon fédéral. La Division Protection civile et formation planifie et coordonne l'optimisation de la protection civile, forme les membres des organes de conduite cantonaux et les cadres de la protection civile et soutient les cantons au moyen de prestations liées à la formation. Les activités du Laboratoire de Spiez couvrent la totalité de l'éventail de la protection contre les menaces nucléaires, biologiques et chimiques (NBC). La Division Centrale nationale d'alarme et gestion des événements (NEOC) dirige le centre d'annonce, de suivi de la situation et d'alerte de la Confédération et garantit la capacité d'intervention dans la durée de l'État-major fédéral Protection de la population. La Division Gestion des programmes veille à la mise en place, à l'exploitation et au maintien de la valeur des systèmes d'alarme et de communication sécurisée de la protection de la population.

Outre les deux projets clés du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI), à savoir « Maintien de la valeur de Polycom 2030 » (WEP 2030) et « Réseau de données sécurisé plus » (RDS+), il convient de mentionner tout particulièrement pour 2025 le maintien de la valeur des ouvrages de protection et le développement des systèmes de transmission d'alarmes et d'information en cas d'événement (sirènes, Alertswiss, radio d'urgence IPCC et diffusion cellulaire) ainsi que d'autres dossiers relatifs aux objectifs du Conseil fédéral pour 2025, dont les travaux liés à la nouvelle orientation du Service sanitaire coordonné (SSC). Le lancement du projet « Système mobile de communication sécurisée à large bande (CMS) » dépend de décisions politiques qui seront prises en 2024.

Le budget 2025 prévoit une diminution des recettes courantes de 0,6 million. On table en particulier sur une baisse des remboursements de coûts provenant de peines conventionnelles (- 0,5 mio). Une augmentation des recettes est en revanche attendue à compter de 2026, date à partir de laquelle les dépenses d'exploitation du système national d'échange de données sécurisée (SEDS) seront partiellement refacturées aux cantons.

En ce qui concerne les dépenses de l'OFPP, 90 % relèvent du domaine propre et 10 % du domaine des transferts.

Des dépenses courantes de 199,7 millions sont sollicitées au budget 2025, ce qui représente une hausse de 3,6 millions par rapport aux chiffres de 2024, dont 2,4 millions pour le domaine propre et 1,2 million pour le domaine des transferts. Cette augmentation est notamment due aux ressources supplémentaires requises pour l'entretien des systèmes de la protection de la population et les acquisitions de matériel NBC. Le montant demandé pour les dépenses courantes est supérieur de quelque 44 millions à celui enregistré au compte d'État 2023, une hausse qui s'explique non seulement par des charges informatiques (par ex. RDS+) en progression, mais aussi par les moyens supplémentaires nécessaires pour l'entretien des systèmes de protection de la population et les prestations externes.

En raison d'investissements plus importants dans les systèmes d'alarme et de communication sécurisée au cours des années précédentes, les amortissements progressent de 3,4 millions par rapport aux prévisions de l'année précédente, pour s'établir à 19,1 millions. Ils continuent d'augmenter dans le plan financier du fait des investissements prévus dans les projets WEP 2030 et RDS+.

Les dépenses d'investissement devraient passer de 5,6 millions à 19,9 millions. Cette variation est due aux investissements en lien avec le projet RDS+. Ces investissements ne sont pas encore pris en compte dans les chiffres relatifs aux années 2026 et suivantes, la prochaine tranche devant encore être validée.

#### **AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2025**

- Rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile, partie 1 (révision des bases légales) : mise en vigueur
- Révision de l'ordonnance sur la protection civile dans le domaine des ouvrages de protection : mise en vigueur

#### **PROJETS 2025**

- Maintien de la valeur de Polycom 2030 : achèvement de la migration des réseaux partiels
- Réseau de données sécurisé plus (RDS+) : achèvement du raccordement des 28 sites cantonaux et des sites de la Confédération
- Service sanitaire coordonné (SSC) - Coordination nationale de la médecine de catastrophe (KATAMED) : élaboration d'un catalogue de mesures / plan d'action pour la médecine de catastrophe (KATAMED)
- Remplacement des fonctions de Vulpus (RFV) : mise en œuvre du remplacement de Vulpus d'ici fin 2025
- Digitalisation de la protection civile (DiZIS) : développement d'une banque de données électronique, fin des tests et de la phase pilote

## GP 1 : GESTION DES ÉVÉNEMENTS

### MANDAT DE BASE

Dans le cadre de ce groupe de prestations, l'OFPP garantit que les tâches exigées par la loi sont accomplies en faveur des autorités, des exploitants d'infrastructures critiques et de la population en ce qui concerne la prévention et la gestion des catastrophes et des situations d'urgence. Il s'agit notamment de l'élaboration de documents de base, du développement et de l'exploitation de systèmes importants pour l'intervention, de la gestion de processus et de réseaux de partenaires, de l'exploitation d'infrastructures de conduite et d'un laboratoire exerçant une activité d'analyse complète dans le domaine NBC. L'OFPP garantit en outre l'information, l'alerte et la transmission de l'alarme aux autorités et à la population. Une organisation d'intervention et des formations sont mises à disposition pour soutenir les forces d'intervention des cantons en cas d'événement NBC.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	-	16,3	16,3	-0,1	16,2	16,2	16,2	-0,1
Charges et dépenses d'investissement	-	119,6	106,6	-10,8	108,4	104,9	105,6	-3,1

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Information, alerte et alarme:</b> les documents de base et les systèmes pour la gestion des événements sont mis à disposition en temps utile et en fonction de la situation						
- Disponibilité des systèmes pour l'alerte et le suivi de la situation (% , min.)	98	98	98	98	98	98
- Disponibilité des sirènes et du système d'alarme par sirènes Polyalert (% , min.)	98	98	98	98	98	98
- Disponibilité de la radio d'urgence (IPCC) (% , min.)	98	98	98	98	98	98
- Disponibilité du système d'information et de conduite (SIC) pour le Service sanitaire coordonné (% , min.)	100	100	100	100	100	100
- Formations et exercices avec des organisations d'intervention de la Confédération et des cantons (nombre, min.)	-	20	20	20	20	20
<b>Protection NBC:</b> les prestations sont coordonnées et fournies à l'échelon national et international						
- Rapports scientifiques et articles dans des revues spécialisées (nombre, min.)	65	50	50	50	50	50
- Conférences sur la protection NBC et sur le contrôle des armements (nombre, min.)	3	3	2	3	2	3
- Jours d'engagement en faveur d'organisations internationales (nombre, min.)	191	150	150	150	150	150

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mesures de laboratoire comparatives internes pour l'assurance de la qualité (nombre)	37	31	27	33	30	32
Nombre de notifications d'événements (nombre)	555	714	807	965	960	1 157
Utilisateurs de l'application Alertswiss (nombre, milliers)	259,8	477,7	704,4	1 200,0	1 700,0	2 001,0

## GP 2 : SYSTÈMES DE COMMUNICATION SÉCURISÉE

### MANDAT DE BASE

Dans le cadre de ce groupe de prestations, l'OFPP dirige et coordonne l'évaluation, l'acquisition, la réalisation, l'entretien, le maintien de la valeur et le développement des systèmes de communication sécurisée de la protection de la population. Il s'agit actuellement du système radio de sécurité Polycom et du SEDS.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	-	1,2	0,7	-44,7	5,1	5,1	5,1	42,9
Charges et dépenses d'investissement	-	32,2	48,6	51,1	49,2	50,4	50,6	12,0

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Systèmes:</b> les systèmes de communication sécurisée sont exploités de manière fiable et continuellement développés						
- Disponibilité du système radio mobile de sécurité Polycom (% min.)	98	98	98	98	98	98
- Sites RDS+ raccordés (nombre min.)	0	40	65	90	120	0

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Pourcentage de la couverture radio Polycom dans les cantons (%)	100	100	100	100	100	97

## GP 3 : PROTECTION CIVILE ET FORMATION

### MANDAT DE BASE

Dans le cadre de ce groupe de prestations, l'OFPP veille à la coordination de la protection civile et de la protection des biens culturels et élabore des bases conceptuelles en vue de leur application uniforme dans les cantons ainsi que de leur développement. Il s'occupe du recrutement des personnes astreintes à servir dans la protection civile, du maintien de la valeur et du développement des ouvrages de protection existants et assure la surveillance de l'exécution. Avec le Centre national de compétences pour la formation en cas de catastrophe et de situation d'urgence, l'office veille à la formation et à la réalisation d'exercices dans le domaine de la protection de la population et de la protection civile à l'échelon fédéral. Il exploite à cet effet le Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	-	2,1	2,1	-2,2	2,2	2,2	2,2	0,5
Charges et dépenses d'investissement	-	33,9	35,2	4,0	36,2	36,1	36,2	1,7

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Interventions:</b> les interventions de la protection civile en faveur de la collectivité sur le plan national ont été approuvées conformément à la procédure et dans les délais impartis						
- Proportion des demandes traitées dans les délais (% min.)	-	95	98	98	98	98
<b>Ouvrages de protection:</b> le maintien de la valeur et la rénovation des ouvrages de protection sont assurés						
- Recensement en vue du bilan des abris et recensement des abris et des places protégées contrôlés et opérationnels (nombre, min.)	-	26	26	26	26	26
- Relevé de l'utilisation des contributions de remplacement dans les cantons (nombre, min.)	-	26	26	26	26	26
<b>Formation:</b> les prestations de formation du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont de qualité et fournies dans un souci d'économie						
- Satisfaction des participants aux cours (% min.)	92	85	90	90	90	90
- Exercices avec les états-majors cantonaux de conduite (nombre, min.)	-	10	9	10	9	10
- Formation aboutie d'instructeurs/trices de la protection civile titulaires du brevet fédéral (% min.)	-	85	85	85	85	85
- Jours de participation au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS) (nombre, milliers, min.)	-	18	20	28	30	30
- Coûts par participant et par jour (CHF, max.)	529	500	500	500	500	500

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Protection civile: effectif de la protection civile (nombre)	75 532	76 166	76 067	69 686	74 442	67 324
Protection civile: jours de service effectués dans la protection civile (nombre)	402 275	403 255	544 477	450 816	400 023	379 703
Constructions protégées: postes de commandement (nombre)	830	824	811	796	795	795
Constructions protégées: postes d'attente (nombre)	1 158	1 150	1 131	1 118	1 117	1 116
Formation: jours par participants pendant la formation et les exercices (nombre)	9 893	9 983	7 364	8 161	10 931	10 377
Formation: taux net d'occupation des chambres du Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (%)	-	-	58	60	66	84

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>17 580</b>	<b>19 598</b>	<b>18 986</b>	<b>-3,1</b>	<b>23 451</b>	<b>23 478</b>	<b>23 451</b>	<b>4,6</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 580	19 598	18 986	-3,1	23 451	23 478	23 451	4,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-612		4 465	27	-27	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>180 625</b>	<b>226 054</b>	<b>238 757</b>	<b>5,6</b>	<b>225 126</b>	<b>221 565</b>	<b>222 587</b>	<b>-0,4</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	153 536	185 651	190 475	2,6	193 750	191 356	192 379	0,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			4 824		3 275	-2 395	1 023	
Crédits ponctuels								
A202.0164 POLYCOM, maintien de la valeur	8 294	4 825	4 757	-1,4	966	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-68		-3 791	-966	-	
A202.0173 Système national d'échange de données sécurisé SEDS	627	14 650	21 396	46,0	8 381	8 381	8 380	-13,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			6 746		-13 015	0	-1	
Domaine des transferts								
GP 3: Protection civile et formation								
A231.0113 Protection civile	18 168	20 928	22 128	5,7	22 028	21 828	21 828	1,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1 200		-100	-200	0	



## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>17 579 574</b>	<b>19 598 100</b>	<b>18 986 000</b>	<b>-612 100</b>	<b>-3,1</b>
<i>Recettes courantes</i>	<i>17 560 507</i>	<i>19 598 100</i>	<i>18 986 000</i>	<i>-612 100</i>	<i>-3,1</i>
<i>Variations de l'évaluation du patrimoine administratif</i>	<i>9 533</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>9 533</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement se composent des recettes courantes tirées des ventes de cours et de la location d'infrastructures de formation ainsi que de la facturation de prestations du Laboratoire de Spiez et de la Division NEOC à des tiers. À cela s'ajoutent la facturation des dépenses de l'organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) aux exploitants de centrales nucléaires, celle des dépenses d'exploitation et d'entretien de Polyalert (alarme) aux exploitants d'ouvrages d'accumulation et, aux cantons, celle de l'utilisation du système d'information et d'intervention (SII). Les revenus provenant de l'imputation des prestations (IP) concernent les prestations générales, les expertises et activités de conseil du Laboratoire de Spiez, principalement au profit du domaine de la Défense et de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), ainsi que l'exploitation de bâtiments par l'OFPP sur mandat d'armasuisse (Laboratoire de Spiez et CFIS).

Les recettes budgétisées pour 2025 sont inférieures de 0,6 million à celles prévues pour 2024 notamment en raison d'une estimation plus basse des remboursements de coûts (- 0,5 mio). Ce fléchissement est dû pour l'essentiel à un recul des peines conventionnelles infligées à des prestataires. Des recettes moindres sont en outre attendues en raison des travaux au CFIS (- 0,1 mio).

#### **Base légale**

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 54, al. 3, et art. 95.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>153 535 601</b>	<b>185 651 100</b>	<b>190 475 100</b>	<b>4 824 000</b>	<b>2,6</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>147 515 975</b>	<b>180 626 900</b>	<b>186 048 700</b>	<b>5 421 800</b>	<b>3,0</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	135 276 528	164 906 900	166 908 700	2 001 800	1,2
Dépenses de personnel	50 967 879	56 602 000	56 852 500	250 500	0,4
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	84 308 649	108 304 900	110 056 200	1 751 300	1,6
<i>dont informatique</i>	19 148 652	33 123 300	33 161 100	37 800	0,1
<i>dont conseil</i>	1 787 914	2 925 000	2 196 200	-728 800	-24,9
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	12 239 447	15 720 000	19 140 000	3 420 000	21,8
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>6 019 626</b>	<b>5 024 200</b>	<b>4 426 400</b>	<b>-597 800</b>	<b>-11,9</b>
Postes à plein temps (Ø)	286	310	313	3	1,0

**Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Par rapport au montant inscrit au budget 2024, les dépenses de personnel augmentent de 0,3 million, pour atteindre 56,9 millions. Des moyens supplémentaires (0,4 mio) sont nécessaires pour la mise en œuvre du concept concernant les ouvrages de protection et le renforcement de la protection civile. Par ailleurs, 0,2 million est transféré de l'OFPP au Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS).

**Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation**

Les dépenses de biens et services liées à l'informatique s'élèvent à environ 33 millions, dont 25 millions pour l'exploitation des systèmes existants et 8 millions pour le développement de projets. Elles restent stables par rapport aux prévisions budgétaires de l'année précédente. En 2025, les principaux projets seront le renouvellement du système d'information et d'intervention (SII NG), l'analyse de la mobilité ainsi que le cycle de vie de l'infrastructure informatique de la Division NEOC.

Les dépenses de conseil d'un montant de 2,2 millions doivent essentiellement servir à la recherche et au développement dans le domaine de la protection de la population (1,6 mio) ainsi que pour des conseils généraux (0,6 mio) dans les divisions Stratégie et pilotage, Protection civile et formation, Laboratoire de Spiez et NEOC. La diminution de 0,7 million par rapport au budget 2024 est due à la mise en œuvre des objectifs d'économie.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation d'un montant de 74,6 millions comprennent la part nationale de Polycom (exploitation), les charges pour les sirènes et le système d'alarme Polyalert, les charges d'exploitation du Laboratoire de Spiez et de la Division NEOC ainsi que les frais de loyer (IP) sur les quatre sites de l'OFPP (Berne, Zurich, Spiez et Schwarzenburg). Elles enregistrent une progression totale de 2,4 millions, laquelle s'explique principalement par des augmentations des coûts d'entretien des systèmes de la protection de la population (+ 2 mio) et dans le domaine immobilier (charges IP).

**Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif**

En raison de mises à l'actif plus importantes au niveau des systèmes d'alarme et de communication sécurisée au cours des années précédentes, les amortissements augmentent de 3,4 millions pour s'établir à 19,1 millions.

**Dépenses d'investissement**

Les investissements de l'OFPP, qui s'élèvent à 4,4 millions, concernent principalement le matériel d'intervention NBC et les appareils de mesure du Laboratoire de Spiez (1,8 mio) ainsi que les acquisitions en rapport avec les systèmes d'alarme et de télématique (2,6 mio). La mise en œuvre des objectifs d'économie entraîne une réduction des moyens consacrés aux investissements (- 0,6 mio).

**Remarques**

Crédits d'engagement « Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2023-2026 » (V0055.07) et « Renouvellement du système d'information et d'intervention » (SII) (V0322.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

**A202.0164 POLYCOM, MAINTIEN DE LA VALEUR**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>8 293 710</b>	<b>4 825 000</b>	<b>4 757 100</b>	<b>-67 900</b>	<b>-1,4</b>
<i>Dépenses courantes</i>	<i>1 945 885</i>	<i>3 000 000</i>	<i>3 529 600</i>	<i>529 600</i>	<i>17,7</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>6 347 825</i>	<i>1 825 000</i>	<i>1 227 500</i>	<i>-597 500</i>	<i>-32,7</i>

En vertu de la LPPCi, la Confédération est notamment responsable du fonctionnement des systèmes télématiques. Le système radio mobile de sécurité Polycom est le réseau utilisé au quotidien par les autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, entretien des routes nationales, OFPP, Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières [OFDF]). Il se compose d'environ 750 stations de base, dont 250 sous la responsabilité de l'OFDF. L'OFPP assume la mise à disposition et l'exploitation des composants nationaux de Polycom.

Polycom doit rester opérationnel jusqu'en 2035. Des mesures de maintien de la valeur sont prises à cet effet depuis 2017. Mené en tant que projet clé du secteur TNI de la Confédération, le projet WEP 2030 est examiné périodiquement par le Contrôle fédéral des finances.

De 2016 à 2030, le total des dépenses dédiées à ce projet s'élève à 500 millions pour la Confédération. Ce montant inclut 326,6 millions pour les prestations fournies par l'administration fédérale (161 mio pour l'OFDF et 165,6 mio pour l'OFPP). En 2016, 13,8 millions supplémentaires ont déjà été utilisés pour des travaux de développement. Les 159,6 millions restants concernent des acquisitions et des prestations de tiers et sont couverts par un crédit d'engagement.

Le 6.12.2016, le Parlement a adopté le crédit d'engagement pour le maintien de la valeur de Polycom (159,6 mio), qui englobe à son tour deux crédits d'engagement :

- développement, acquisition et exploitation de la technologie de remplacement à l'OFPP (94,2 mio) ;
- remplacement des stations de base de l'OFDF (65,4 mio).

Le projet WEP 2030 se déroule en deux étapes. Le 6.12.2016, le Parlement a libéré la première étape, et le Conseil fédéral, la seconde le 20.06.2018. Les domaines du projet qui relèvent de l'OFPP sont échelonnés comme suit :

- 1<sup>re</sup> étape : élaboration de la passerelle, remplacement de l'infrastructure de commutation et préparation de la migration ;
- 2<sup>e</sup> étape : gestion du projet et fonctionnement en parallèle.

Sur le présent crédit, un montant de 4,8 millions est porté au budget 2025 (- 0,1 mio par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice précédent). Il permettra d'assurer l'exploitation parallèle de l'ancien et du nouveau système.

Au cours de l'année 2023, des réserves affectées d'un montant de 3,3 millions ont été utilisées en sus des moyens inscrits au budget.

Le renouvellement des stations de base progresse. En mars 2024, 497 des 782 stations de base avaient été migrées, un processus qui devrait être terminé d'ici la fin de l'exercice.

L'OFPP suit de près les travaux liés à la préparation et à la clôture des différentes étapes ainsi que ceux effectués par l'entreprise chargée de l'intégration du système pendant les périodes de maintenance. La maison mère de cette entreprise se trouvant actuellement dans une situation financière tendue, le risque d'une défaillance est accru. L'OFPP a pu diminuer ce risque en confiant à deux nouveaux prestataires des travaux qui ne sont pas soumis au monopole contractuel. Il est prévu de transférer à ces nouveaux prestataires l'exploitation du réseau et l'exploitation informatique respectivement aux deuxième et troisième trimestres 2024.

Le risque de voir une exploitation parallèle persister après 2025 ne peut être totalement exclu, malgré les nets progrès réalisés. Or le crédit d'engagement du projet ne couvre pas une exploitation parallèle au-delà de 2025.

**Base légale**

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 18 et 23.

**Remarques**

Les prestations propres destinées à l'exploitation de Polycom (technologie TDM) sont prises en charge au moyen du crédit A200.0001 « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » et s'élèvent à environ 7 millions par an.

Voir également : 606 OFDF / A202.0163 « Polycom, maintien de la valeur ».

Crédit d'engagement « Polycom, maintien de la valeur » (V0280.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

**A202.0173 SYSTÈME NATIONAL D'ÉCHANGE DE DONNÉES SÉCURISÉ SEDS**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>627 317</b>	<b>14 650 000</b>	<b>21 396 200</b>	<b>6 746 200</b>	<b>46,0</b>
<i>Dépenses courantes</i>	627 317	7 220 000	7 128 800	-91 200	-1,3
<i>Dépenses d'investissement</i>	-	7 430 000	14 267 400	6 837 400	92,0

Un SEDS doit être mis en place pour augmenter la sécurité des systèmes de télécommunication et l'échange à large bande d'informations et de données entre les organes de conduite, les autorités chargées de la sécurité, les organisations d'intervention et les exploitants d'infrastructures critiques, et pour renforcer la protection contre les cyberattaques. La Confédération, les cantons et des tiers participent conjointement aux coûts de ce système coordonné.

Le SEDS a pour but d'assurer la connexion à large bande entre 40 sites de la Confédération, 36 points de raccordement cantonaux et 43 exploitants d'infrastructures critiques pendant au moins deux semaines, même en cas de pénurie d'électricité prolongée, de panne de courant ou de défaillance des réseaux de communication commerciaux. L'intégrité et la protection contre les cyberattaques doivent également être renforcées de manière notable. Le projet global SEDS comprend un réseau de données sécurisé (RDS), un système d'accès aux données (SAD), le remplacement fonctionnel de VULPUS (RFV) et un réseau de suivi de la situation (RSS). Les différents composants sont mis en œuvre de manière échelonnée.

De 2020 à 2027, le total des dépenses pour la Confédération s'élève à 241,5 millions, 34,4 millions pour les prestations fournies par l'administration elle-même (OFPP et Défense / commandement Cyber) sous forme de coûts de personnel, 60,1 millions pour l'exploitation et la maintenance et 150 millions pour les investissements. La mise hors service de systèmes obsolètes entraînera l'arrivée à terme de dépenses d'exploitation annuelles de l'ordre de 1,5 million à compter de 2026.

Lors de la session d'automne 2019, le Parlement a approuvé pour le développement et l'acquisition du SEDS un crédit d'engagement de 150 millions, qui sera débloqué en trois étapes :

- 1<sup>re</sup> étape : conception du projet et concrétisation des sous-projets ;
- 2<sup>e</sup> étape : réalisation d'un test d'exploitation, suivi de la mise en service du réseau ;
- 3<sup>e</sup> étape : mise en service et poursuite du développement du système d'accès aux données.

Le Parlement a libéré des ressources de l'ordre de 14,7 millions pour la réalisation de la première étape (conception) lors de l'approbation du crédit d'engagement. Le Conseil fédéral décidera du déblocage des fonds pour la deuxième étape (réalisation), d'un montant de 83,6 millions, et pour la troisième étape (développement), d'un montant de 51,7 millions, conformément au message. Le 16.12.2022, le Conseil fédéral a libéré une partie des fonds pour la 2<sup>e</sup> étape (52,9 mio).

L'ensemble du projet a été restructuré. Afin d'éviter de nouveaux retards, les parties les plus avancées, dont la mise en œuvre est plus longue et qui présentent des similarités, seront traitées en priorité. Dans le cadre du sous-projet « RDS+ » (réseau de données sécurisé avec échange de données Confédération-cantons), il est prévu de raccorder les postes de conduite de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques au réseau de données sécurisé de l'armée, ce qui constitue l'épine dorsale du futur SEDS. À cet égard, diverses mesures de construction sont nécessaires pour remplir les exigences élevées en matière de sécurité contre les défaillances des raccordements (sécurité électrique, protection contre les dangers naturels). Le remplacement du système d'annonce VULPUS, devenu obsolète, est réalisé en collaboration avec le centre de compétences TIP Suisse (Technique et informatique policières).

Les 21,4 millions inscrits au budget se composent de 7,1 millions pour les dépenses d'exploitation et de 14,3 millions pour les investissements dans les projets, soit respectivement 6,7 millions et 21 millions de plus que les montants inscrits aux budgets 2024 et 2023. Ces hausses sont à mettre sur le compte de l'avancement du projet, à savoir la réalisation et la mise en service du RDS+.

**Base légale**

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 19 et 25, al. 1 et 2.

**Remarque**

Crédit d'engagement « Système national d'échange de données sécurisé SEDS » (V0333.00), voir compte d'État 2023, tome 1, ch. B 1.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3 : PROTECTION CIVILE ET FORMATION

**A231.0113 PROTECTION CIVILE**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>18 168 125</b>	<b>20 928 300</b>	<b>22 128 300</b>	<b>1 200 000</b>	<b>5,7</b>

Conformément à la LPPCi, la Confédération est responsable des systèmes de transmission de l'alarme à la population et des systèmes télématiques de la protection civile et verse des contributions aux infrastructures cantonales. Elle est aussi responsable du matériel standardisé de la protection civile et doit assurer la disponibilité opérationnelle des constructions protégées en cas de conflit armé (contributions forfaitaires aux cantons).

Le budget 2025 prévoit un montant 22,1 millions, supérieur de 1,2 million à celui qui a été porté au budget 2024. Cette croissance s'explique principalement par l'indemnisation plus élevée que recevront les cantons pour l'exploitation et l'entretien des sirènes pendant une période transitoire qui commence en 2025 (dorénavant jusqu'à 600 fr., contre 400 fr. auparavant) et par la nécessité d'acquérir davantage de matériel d'intervention NBC (+ 0,2 mio). Ces besoins sont compensés au sein de l'enveloppe budgétaire « Charges de fonctionnement », laquelle, jusqu'à présent, prévoyait notamment 1 million pour l'exercice de la compétence en matière de sirènes par la Confédération.

**Base légale**

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 91 et 99, al. 1.

**Remarques**

Crédits d'engagement « Matériel, systèmes d'alarme et de télécommunication 2023-2026 » (V0055.07) et « Constructions protégées et abris pour biens culturels 2023-2026 » (V0054.05), voir compte d'État 2023, tome 1, ch. B 1.



## SECRETARIAT D'ÉTAT À LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer, en tant que centre de compétences en matière de politique de sécurité et de sécurité de l'information de la Confédération, une coordination optimale de la politique de sécurité
- Relier les groupes de tâches et les compétences relevant de la politique de sécurité afin d'établir les bases conceptuelles générales d'une politique de sécurité cohérente
- Traiter de manière sécurisée les informations placées sous la responsabilité de la Confédération, en application de la loi fédérale du 18.12.2020 sur la sécurité de l'information (LSI ; RS 128), y compris la réduction des risques liés au personnel en effectuant des contrôles de sécurité relatifs aux personnes
- Conseiller, soutenir et représenter la cheffe de département lors de contacts internationaux concernant la politique de sécurité et dans des affaires concernant la politique de défense et d'armement, la politique de contrôle des armements et de désarmement ainsi que le contrôle de l'exportation de matériel de guerre et de biens à double usage

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	-	-	0,4	-	0,4	0,4	0,4	-
<b>Dépenses courantes</b>	-	-	23,6	-	24,0	24,5	22,6	-
Dépenses propres	-	-	23,1	-	23,5	24,0	22,1	-
Dépenses de transfert	-	-	0,5	-	0,5	0,5	0,5	-
<b>Autofinancement</b>	-	-	-23,2	-	-23,6	-24,0	-22,2	-
<b>Résultat annuel</b>	-	-	-23,2	-	-23,6	-24,0	-22,2	-

### COMMENTAIRE

Le Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) a commencé ses activités le 1.1.2024. Les ressources requises durant l'exercice 2024 sont couvertes par des transferts de crédits, sans incidence sur le budget, provenant du Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS), de la Défense et de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ; le montant de 19,1 millions (y c. les dépenses de transfert de 0,5 mio) prévu à ce titre a été porté à la connaissance du Parlement dans le cadre du supplément I au budget 2024.

Le SEPOS anticipe les développements en matière de politique de sécurité et élabore, à l'intention des décideurs politiques, des possibilités d'action stratégique. Il harmonise les instruments de politique de sécurité de l'administration fédérale et assure, avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et d'autres services, la coopération internationale en matière de politique de sécurité. En outre, les trois services spécialisés chargés de la sécurité de l'information, des contrôles de sécurité relatifs aux personnes et de la procédure de sécurité relative aux entreprises appartiennent au domaine d'activité du SEPOS. En 2025, le développement de l'organisation du nouvel office fédéral sera une priorité. Il s'agit concrètement de renforcer la coordination de la politique de sécurité et d'assurer sa mise en œuvre.

Les recettes courantes correspondent à la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité (RNS).

Concernant les dépenses courantes du SEPOS, 98 % concernent le domaine propre et 2 % le domaine des transferts (contributions à des projets de coopération dans le domaine de la promotion civile de la paix).

Les dépenses propres prévues en 2025 (23,1 mio) dépassent de 4,5 millions les moyens prévus en 2024 (18,6 mio). Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les dépenses de personnel, les frais et les dépenses de conseil. De plus, les charges liées à l'imputation des prestations sont portées au budget du SEPOS dès 2025 (1,5 mio), alors qu'en 2024, elles figurent encore dans la comptabilité du SG-DDPS. En 2025 comme en 2024, les dépenses de transfert s'élèvent à 0,5 million. En ce qui concerne les années 2026 et 2027 du plan financier, les dépenses propres augmentent légèrement, principalement en raison de projets informatiques.

### AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2025

- Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité : approbation
- Ordonnance sur la coopération militaire internationale : mise en vigueur

### PROJETS 2025

- Mise en œuvre de la loi sur la sécurité de l'information (LSI) : mise en place de services spécialisés
- Recommandations de la Commission d'étude de la politique de sécurité : prise en compte des recommandations du rapport sur la politique de sécurité du Conseil fédéral
- Stratégie Cyber DDPS : mise en œuvre des recommandations du rapport final
- Projet Pesco Military Mobility : examen de la participation à Military Mobility

## GP 1 : POLITIQUE DE SÉCURITÉ

### MANDAT DE BASE

Le SEPOS anticipe les développements en matière de politique de sécurité et élabore, à l'intention des décideurs politiques, des possibilités d'action stratégique. Il harmonise les instruments de politique de sécurité de l'administration fédérale et assure, avec le DFAE et d'autres services, la coopération internationale en matière de politique de sécurité. En outre, les trois services spécialisés chargés de la sécurité de l'information, des contrôles de sécurité relatifs aux personnes et de la procédure de sécurité relative aux entreprises appartiennent également au domaine d'activité du SEPOS.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	-	-	0,4	-	0,4	0,4	0,4	-
Charges et dépenses d'investissement	-	-	23,1	-	23,5	24,0	22,1	-

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Positionnement SEPOS:</b> le SEPOS se positionne auprès des unités administratives de la Confédération comme partenaire de premier plan dans la politique de sécurité suisse et crée les bases générales d'une politique de sécurité cohérente						
- Évaluation des partenaires de la politique de sécurité concernant le positionnement et la fourniture de prestations du SEPOS (échelle 1 à 10)	-	-	7,0	7,5	8,0	8,0



## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Revenus / Recettes</b>	-	-	<b>447</b>	-	<b>447</b>	<b>447</b>	<b>447</b>	-
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	-	447	-	447	447	447	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			447		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	-	-	<b>23 618</b>	-	<b>24 028</b>	<b>24 473</b>	<b>22 643</b>	-
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	-	23 118	-	23 528	23 973	22 143	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			23 118		411	445	-1 831	
Domaine des transferts								
GP 1: Politique de sécurité								
A231.0104 Contributions à la promotion de la paix	-	-	500	-	500	500	500	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			500		0	0	0	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total recettes courantes</b>	-	-	447 100	447 100	-

Ce poste comprend la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité.

#### **Bases légales**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OÉmol-DDPS ; RS 172.045.103).

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	-	-	23 117 700	23 117 700	-
<b>Charges de fonctionnement</b>	-	-	23 117 700	23 117 700	-
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	-	-	23 117 700	23 117 700	-
Dépenses de personnel	-	-	17 495 500	17 495 500	-
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	-	-	5 622 200	5 622 200	-
<i>dont informatique</i>	-	-	2 295 100	2 295 100	-
<i>dont conseil</i>	-	-	1 580 000	1 580 000	-
Postes à plein temps (Ø)	-	-	92	92	-

Les ressources requises durant l'exercice 2024 sont couvertes par des transferts de crédits, sans incidence sur le budget, provenant du SG-DDPS, de la Défense et de l'OFPP ; le montant de 18,6 millions prévu à ce titre a été porté à la connaissance du Parlement dans le cadre du supplément I au budget 2024.

**Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les dépenses de personnel sont budgétisées à 17,5 millions en 2025, ce qui correspond à 92 EPT en moyenne. En 2024, le montant prévu à ce titre est de 15,4 millions. La hausse de 2,1 millions en 2025 est requise dans les domaines de la sécurité de l'information, de l'État-major, du contrôle de sécurité relatif aux personnes et de la stratégie et coopération ; ce montant est compensé au sein du DDPS.

**Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation**

En 2025, les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation du SEPOS sont budgétisées à 5,6 millions, contre 3,3 millions en 2024. L'augmentation de 2,3 millions servira à couvrir les charges liées à l'imputation des prestations (charges couvertes en 2024 par le SG-DDPS), les frais et les dépenses de conseil.

Sur les 2,3 millions prévus pour l'*informatique*, 0,9 million concerne l'exploitation et 1,4 million les projets. En 2025, les principaux projets informatiques seront les suivants : procédures de sécurité relative aux entreprises (FABS) et système d'information sur le contrôle de sécurité relatif aux personnes (SICSP) pour l'administration fédérale, l'armée et des tiers.

Sur le montant de 1,6 million budgétisé pour les dépenses de *conseil*, 1 million est consacré au centre national d'études sur la politique de sécurité (Center for Security Studies, CSS, de l'EPF Zurich). 0,2 million au soutien du service spécialisé de la Confédération pour la sécurité de l'information, 0,1 million aux services de sécurité de l'information, 0,1 million à l'exercice 2025 du Réseau national de sécurité et 0,2 million à d'autres mandats de conseil de moins grande ampleur.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation du SEPOS sont budgétisées à 1,7 million, dont 0,7 million est destiné à l'Office fédéral des constructions et de la logistique à titre de loyers (imputation des prestations). En outre, un montant de 0,7 million est prévu pour les frais et 0,2 million pour les prestations externes.

**A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	-	-	500 000	500 000	-

Les moyens sont destinés à des projets de coopération pour la promotion civile de la paix. Il s'agit de contributions financières à des projets qui visent à assurer la sécurité et la stabilité et qui servent les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité. Parmi les projets principaux figure la poursuite du soutien financier apporté à la présence multinationale aux frontières égypto-israélienne et égypto-palestinienne dans la péninsule du Sinaï.

Au budget 2024, les ressources de 0,5 million requises à ce titre sont budgétisées auprès du SG-DDPS.

**Base légale**

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4.

**Remarque**

Crédit d'engagement « Promotion de la paix 2024-2027 » (V0111.05), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.



## DÉFENSE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix
- Défense du pays et de sa population
- Soutien aux autorités civiles, notamment en cas de menace grave contre la sécurité intérieure et de situation extraordinaire
- Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse
- Contribution à la promotion de la paix à l'échelon international
- Soutien aux autorités civiles à l'étranger
- Fourniture de prestations de base à la Confédération, au Réseau national de sécurité (RNS) et aux cantons

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	<b>349,0</b>	<b>371,7</b>	<b>368,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>368,7</b>	<b>368,9</b>	<b>368,9</b>	<b>-0,2</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>5 041,3</b>	<b>5 158,2</b>	<b>4 987,4</b>	<b>-3,3</b>	<b>4 958,0</b>	<b>4 830,9</b>	<b>5 173,8</b>	<b>0,1</b>
Dépenses propres	4 987,8	5 102,4	4 933,2	-3,3	4 903,5	4 776,6	5 119,4	0,1
Dépenses de transfert	53,5	55,8	54,2	-2,9	54,5	54,4	54,4	-0,7
Dépenses financières	0,0	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autofinancement</b>	<b>-4 692,4</b>	<b>-4 786,5</b>	<b>-4 618,9</b>	<b>3,5</b>	<b>-4 589,3</b>	<b>-4 462,1</b>	<b>-4 804,9</b>	<b>-0,1</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-1 404,4	-897,0	-949,5	-5,8	-949,7	-949,7	-949,7	-1,4
<b>Résultat annuel</b>	<b>-6 096,8</b>	<b>-5 683,5</b>	<b>-5 568,4</b>	<b>2,0</b>	<b>-5 539,0</b>	<b>-5 411,8</b>	<b>-5 754,6</b>	<b>-0,3</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1,5</b>	<b>4,9</b>	<b>5,1</b>	<b>2,5</b>	<b>5,1</b>	<b>5,1</b>	<b>5,1</b>	<b>0,6</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 355,6</b>	<b>1 039,8</b>	<b>1 429,3</b>	<b>37,5</b>	<b>1 691,3</b>	<b>2 157,2</b>	<b>2 155,0</b>	<b>20,0</b>

### COMMENTAIRE

Le Conseil fédéral soumet au Parlement le troisième plafond des dépenses de l'armée (Défense et désormais aussi armasuisse dans son ensemble) dans le cadre du message sur l'armée 2024. Ce plafond des dépenses, d'un montant de 25,8 milliards, concerne la période allant de 2025 à 2028. Le Conseil fédéral entend porter progressivement les dépenses de l'armée à 1 % du PIB d'ici à 2035. La croissance réelle devrait atteindre 3 % en 2025 et 2026 et 5,1 % en 2027 et 2028, afin de combler au plus vite les lacunes capacitaires et de renforcer la capacité de défense. Les dépenses d'investissement de l'armée doubleront entre 2024 et 2027.

Les dépenses courantes de la Défense sont imputables à raison de 99 % au domaine propre et de 1 % au domaine des transferts.

Les recettes courantes sont en légère diminution par rapport au budget 2024 (- 3,2 mio). Elles devraient se maintenir à un niveau identique sur toute la période du plan financier.

Les dépenses courantes sollicitées dans le cadre du budget 2025 diminuent de 170,8 millions (dont 169,2 mio de dépenses propres) par rapport au budget précédent. Cela s'explique surtout par le fait que les ressources financières sont destinées en priorité aux acquisitions de systèmes militaires principaux. Ces acquisitions sont budgétées comme dépenses d'investissement, et ces dernières augmentent en conséquence. Dans les dépenses courantes, celles concernant les domaines de l'informatique et des locations de locaux augmentent. Pour la période couverte par le plan financier, les dépenses courantes continuent de baisser au profit des dépenses d'investissement. En 2028, une augmentation est prévue au titre des dépenses courantes (dépenses d'armement non portées à l'actif) en raison du rythme de croissance de 5,1 % décidé par le Parlement. Les dépenses de transfert demeurent stables.

Les amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif augmentent d'environ 53 millions, principalement en raison de l'inscription à l'actif prévue pour des biens d'armement acquis récemment. Par rapport au compte 2023, ils diminuent d'environ 455 millions, essentiellement en raison de réévaluations effectuées en 2023 pour les vaccins et le matériel sanitaire COVID-19 ayant atteint leur date de péremption.

Les recettes d'investissement ne connaissent que peu de changement par rapport au budget 2024 et restent stables pour la période du plan financier.

Les dépenses d'investissement augmentent de 389,5 millions par rapport au budget précédent. En 2025, les priorités de la Défense seront le programme Air2030, l'acquisition du mortier 12 cm 16, le maintien de la valeur du char de grenadiers 2000, le système modulaire d'habillement et d'équipement (SMHE), la modernisation des télécommunications de l'armée et l'équipement des centres de calcul du DDPS. Par ailleurs, il est prévu d'acheter des vaccins supplémentaires contre la méningite et les dépenses pour les carburants augmentent en raison de la hausse des prix.

**AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2025**

- Message sur l'armée : adoption du message

**PROJETS 2025**

- Alimentation de l'armée : mesures à court et moyen terme pour améliorer le renouvellement du personnel
- Alimentation de l'armée : optimisation du modèle de formation
- Développement des forces : élaboration des bases pour la révision de la loi militaire et de l'ordonnance de l'organisation de l'armée
- Développement des forces : définition de l'organisation des capacités et des processus pour l'optimisation des synergies avec armasuisse
- Cyber : mise en œuvre de la montée en compétences
- Cyber : alimentation en personnel garantie
- Dépenses d'exploitation de l'armée : réduction des dépenses d'exploitation
- Autoprotection de l'armée et du Groupement Défense : adaptation et planification pour une autoprotection accrue
- Coopération internationale : mise en œuvre de mesures d'approfondissement
- Coopération internationale : définition des normes internationales pertinentes
- Formation : accords avec les cantons
- Formation : simplification des dispositions

## GP 1 : DIRECTIVES, PLANIFICATION ET PILOTAGE

### MANDAT DE BASE

Le chef de l'Armée bénéficie des prestations de ce groupe pour la conduite du domaine départemental de la Défense. Dans ce contexte, les prestations contribuent à l'application des directives politiques à l'échelon militaro-stratégique et assurent le développement, la planification, l'attribution des ressources ainsi que la conduite de l'organisation. De plus, elles permettent de représenter les intérêts de l'armée au niveau international et d'édicter des directives en matière de développement et de pilotage des opérations, d'instruction, de logistique et d'aide au commandement.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus	25,9	26,8	30,0	11,8	30,0	30,0	30,0	2,8
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	202,8	490,1	506,3	3,3	464,0	463,2	460,4	-1,6
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Crédibilité et confiance:</b> l'armée jouit d'une grande confiance et d'un soutien fort auprès de la population						
- Indice de confiance dont l'armée jouit dans la population selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,8	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
- Indice de satisfaction concernant les prestations de l'armée selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,6	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
<b>Développement et planification du domaine dép. de la Défense:</b> les ressources en matière de personnel et de matériel visant à remplir le profil des prestations sont assurées à long terme						
- Jours de service par an (nombre, mio)	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
- Part des charges liées à l'armement dans le total des charges AIF (%)	41	40	41	45	48	51
<b>Équipement de la troupe:</b> l'armée dispose de systèmes principaux opérationnels						
- Taux de corps de troupe et d'états-majors de toute l'armée équipés de systèmes principaux (%)	97	95	95	95	95	95
- Taux de corps de troupe et d'états-majors à disponibilité élevée équipés de systèmes principaux (%)	100	100	100	100	100	100
<b>Employeur concurrentiel:</b> l'attrait de l'employeur est assuré au moyen d'une politique du personnel durable et axée sur l'avenir						
- Satisfaction au travail selon l'enquête trisannuelle exhaustive de l'Office fédéral du personnel (points 0 - 100)	74	-	-	78	-	-
- Apprentis (nombre)	448	500	500	500	500	500
<b>Gestion immobilière efficace:</b> les frais de location bruts des biens immobiliers sont réduits grâce à un parc immobilier adapté et orienté vers l'avenir						
- Réduction du loyer brut (% , min.)	-	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nécessité de l'armée selon l'étude Sécurité (%)	81	79	77	73	79	78
Opinion générale concernant les dépenses en matière de défense selon l'étude Sécurité (part juste assez, trop peu, beaucoup trop peu) (%)	60	61	58	56	53	61
Personnel militaire permanent (nombre EPT)	2 907	2 981	3 054	3 030	3 013	3 024
Personnel civil permanent (nombre EPT)	5 908	6 123	6 261	6 209	6 100	6 156
Loyer brut (CHF, mrd)	1,03	0,97	0,96	0,95	0,94	0,94

## GP 2 : INSTRUCTION

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification et la conduite de l'instruction de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent d'édicter les prescriptions nécessaires ainsi que de concevoir et de coordonner les exercices de l'armée. L'instruction de base et l'instruction en formation des militaires jusqu'à l'échelon de l'unité, de même que la formation des cadres de milice et du personnel militaire de carrière font partie de ce groupe. Enfin, celui-ci apporte un soutien aux formations d'engagement dans le cadre de l'établissement de la disponibilité opérationnelle.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus	2,5	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	1,0	0,0
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	673,8	722,0	735,3	1,8	726,9	727,1	727,1	0,2
Dépenses d'investissement	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Effectifs:</b> le renouvellement du personnel est assuré à moyen et long termes						
- Effectifs réglementaires de l'armée (nombre militaires)	99 134	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
- Effectifs réels de l'armée (nombre militaires)	147 178	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
<b>Instruction de base et en formation:</b> l'instruction est efficace et conforme aux besoins						
- Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	20 478	21 000	23 000	24 000	24 500	24 500
- Sous-officiers et sous-officiers supérieurs instruits (nombre militaires)	3 071	3 400	3 200	3 300	3 400	3 400
- Officiers subalternes instruits (nombre militaires)	717	800	800	800	800	800
- Taux d'utilisation des centres d'instruction au combat (%)	95	95	95	95	95	95
- Taux d'utilisation des simulateurs de conduite (%)	94	95	95	95	95	95
<b>Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U):</b> l'instruction est efficace et conforme aux besoins						
- Commandants d'unité instruits (nombre militaires)	125	110	110	110	110	110
- Commandants de corps de troupe avec brevet (nombre militaires)	27	25	25	25	25	25
- Assistants de gestion niveau Grandes Unités instruits (nombre militaires)	82	110	110	110	110	110
- Assistants de gestion niveau corps de troupe (nombre militaires)	332	250	250	250	250	250
- Officiers d'état-major général avec brevet (nombre militaires)	13	35	20	20	20	20
<b>Formation de militaire de carrière:</b> l'instruction est efficace et conforme aux besoins						
- Personnes ayant terminé l'académie militaire (nombre)	37	33	33	33	33	33
- Personnes ayant terminé une école de sous-officiers (nombre)	31	38	38	38	38	38

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	20 455	19 905	20 712	20 870	19 535	20 478
Sous-officiers et sous-officiers supérieurs instruits (nombre militaires)	3 133	3 192	3 470	3 266	3 065	3 071
Officiers subalternes instruits (nombre militaires)	798	793	843	812	699	717
Personnes ayant terminé l'académie militaire et l'école de sous-officiers (nombre)	80	72	67	73	54	68



## GP 3 : OPÉRATIONS

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification, la conduite et l'évaluation de toutes les opérations de l'armée en Suisse et à l'étranger (y c. la promotion de la paix). De plus, il permet de garantir la souveraineté sur l'espace aérien ainsi que la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle au sol et dans les airs. Il permet également de planifier et de diriger les cours de répétition des Forces terrestres, des Forces aériennes et des divisions territoriales, et d'instruire les membres des formations des Forces aériennes (à l'exception de la défense contre avions), des forces spéciales, de la police militaire et de SWISSINT (y c. les cours de répétition).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus	6,6	11,2	12,2	8,9	12,2	12,2	12,2	2,2
Recettes d'investissement	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Charges	861,8	874,5	875,8	0,2	874,7	874,5	874,5	0,0
Dépenses d'investissement	103,8	0,5	0,5	1,9	0,5	0,5	0,5	0,5

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Opérations et engagements:</b> la planification, la conduite et l'évaluation de l'ensemble des opérations et engagements de l'armée en Suisse et à l'étranger sont assurées						
- Engagements en Suisse et à l'étranger à planifier simultanément et à mener les uns après les autres (nombre)	8	4	4	4	4	4
- Engagement de la dimension du WEF à Davos à planifier simultanément et à mener les uns après les autres (nombre)	1	1	1	1	1	1
- Engagement de dimension plus grande que le WEF à Davos à planifier simultanément et à mener les uns après les autres (nombre)	0	1	1	1	1	1
- Militaires dans le service de promotion de la paix (nombre)	264	500	500	500	500	500
<b>Disponibilité:</b> la disponibilité des corps de troupe et des états-majors est assurée						
- Disponibilité de base des corps de troupe et des états-majors à disponibilité élevée (%)	80	80	80	80	80	80
- Disponibilité de base des autres corps de troupe et états-majors (%)	80	80	80	80	80	80
<b>Prestations des Forces aériennes:</b> la protection de l'espace aérien et les engagements dans le transport aérien et la reconnaissance aérienne (recherche et sauvetage au profit de la police, etc.) sont assurés						
- Disponibilité d'intervention permanente pour les engagements de police aérienne (% min.)	100	100	100	100	100	100
- Disponibilité d'un hélicoptère pour le service de recherche et sauvetage dans un délai d'une heure (%)	100	100	100	100	100	100
<b>Prestations de la police militaire:</b> les tâches primaires définies dans les lois et ordonnances sont accomplies et les engagements ordonnés par le Commandement Opérations en Suisse et à l'étranger effectués						
- Membres de la PM pour les engagements au profit de l'armée (nombre)	289	272	272	272	282	282
- Membres de la PM pour la protection d'ouvrages de l'armée (nombre)	233	250	250	255	240	240
- Membres de la PM pour des prestations au profit de tiers (par ex. TIGER, AMBA CENTRO) (nombre)	50	50	50	45	50	50

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Jours de service par année (nombre, mio)	5,396	5,262	4,991	5,430	5,310	5,355
dont nombre total de jours de service lors d'engagements (nombre)	182 958	174 737	500 128	139 950	187 576	188 513
- engagements subsidiaires (nombre)	63 920	60 601	402 314	34 923	73 192	63 480
- aide en cas de catastrophe (nombre)	49	-	-	1 032	0	1 110
- engagements d'appui (nombre)	21 275	25 875	13 134	13 860	22 489	19 674
- promotion militaire de la paix (nombre)	97 714	88 261	84 680	90 135	91 895	91 432

## GP 4 : LOGISTIQUE

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour assurer la disponibilité logistique et le service sanitaire de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent de planifier et de gérer des prestations propres ou acquises, de fixer la doctrine de la logistique de l'armée et du service sanitaire ainsi que de gérer le cycle de vie du matériel. En outre, le groupe sert à assurer la planification et la direction des cours de répétition des formations logistiques et sanitaires et à fournir des prestations à l'administration fédérale.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus	280,0	316,3	308,9	-2,3	309,4	309,6	309,6	-0,5
Recettes d'investissement	3,6	4,9	5,1	2,5	5,1	5,1	5,1	0,6
Charges	2 425,2	2 550,3	2 583,1	1,3	2 547,1	2 549,2	2 549,2	0,0
Dépenses d'investissement	97,7	96,1	107,6	11,9	109,6	105,5	103,3	1,8

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Logistique:</b> les prestations log. au profit des engagements et de l'instruction de l'armée sont assurées						
- Taux d'accomplissement des mandats logistiques selon les bénéficiaires (% min.)	91	90	90	90	90	90
- Disponibilité de livraison au profit des formations de milice à disponibilité élevée (% min.)	85	80	85	85	85	85
<b>Service sanitaire:</b> le service sanitaire assure une disponibilité et une fourniture des prestations conformes aux besoins						
- Disponibilité de livraison des produits clés (médecine) à l'armée (%)	90	95	95	95	95	95
- Disponibilité de livraison des produits clés (produits pharmaceutiques) à l'armée (%)	90	95	95	95	95	95
- Disponibilité de livraison des produits à des tiers (%)	95	95	95	95	95	95

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Compagnies / unités équipées pour des CR (nombre)	838	859	636	839	687	668
Écoles équipées pour l'instruction de base et en formation (nombre)	417	359	372	369	359	378
Manifestations civiles soutenues selon l'O concernant l'appui d'activités civiles et d'activités hors du service avec des moyens militaires (nombre)	38	35	15	22	12	7
Consultations ambulatoires, soins médicaux de base de la troupe (nombre, milliers)	112	128	178	376	167	112
Appréciations médicales lors du recrutement (nombre, milliers)	36	35	24	28	31	33
Prestations propres (CHF, mio)	596,4	602,3	615,5	633,2	539,5	584,2
Prestations de tiers (CHF, mio)	505,3	513,2	508,3	552,7	526,6	554,3
Ouvrages entretenus dans le parc principal, plus grand facility manager CH (nombre)	9 426	8 651	8 396	8 322	8 500	8 476
Ouvrages entretenus dans le parc à disposition, plus grand facility manager CH (nombre)	12 639	12 697	11 719	11 397	10 755	10 414
Véhicules et systèmes intégrés entretenus (nombre)	32 349	33 232	36 351	37 037	37 850	36 271
Taux d'apprentis: nombre d'apprentis par rapport à l'ensemble des collaborateurs (%)	10,6	9,7	9,3	8,5	8,2	7,3
Professions proposées à l'apprentissage (nombre)	24	21	21	27	24	22
Charges (crédit alloué à la troupe) par jour de service/mil (CHF)	34,01	35,29	35,27	36,19	35,48	37,48

## GP 5 : CYBER

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour planifier, gérer, exploiter et développer les technologies de l'information et de la communication (infrastructures, systèmes et applications) indispensables aux engagements de l'armée. De plus, il fournit des prestations dans l'espace électromagnétique et le cyberspace tout en répondant aux exigences en matière de capacités. Cela concerne les capacités opérationnelles dans les domaines de l'autoprotection, de l'action dans le cyberspace et dans l'espace électromagnétique, de la compréhension de la situation, de la conduite en réseau et du traitement sécurisé des données. En outre, le groupe fournit des prestations informatiques décisives pour l'engagement aux partenaires du Réseau national de sécurité.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus	-	18,5	18,5	-0,2	18,2	18,2	18,2	-0,5
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	-	304,3	325,2	6,9	344,6	357,3	359,0	4,2
Dépenses d'investissement	-	3,1	0,2	-94,8	0,1	0,1	0,1	-55,5

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Prestations:</b> les prestations du cdmt Cyber sont fournies selon les besoins et dans la qualité requise						
- Infractions au niveau de service des Infrastructures et systèmes des Forces aériennes indispensables aux engagements (ISE) (nombre, max.)	-	-	6	6	6	6
- Satisfaction de la clientèle de l'armée, de la Défense et de tiers (% , min.)	-	-	-	70	70	70
<b>Stratégie:</b> la Conception générale cyber est mise en œuvre						
- Exploitation de la nouvelle plateforme de digitalisation (NPD) au sein du réseau militaire intégralement protégé des CC (% , min.)	-	-	-	50	55	60
- Rapatriement/remplacement des prestations d'importance critique de l'OFIT au cdmt Cyber (% , min.)	-	-	20	20	30	40
- Développement de la nouvelle architecture de sécurité (% , min.)	-	-	20	40	60	80
<b>Disponibilité:</b> la disponibilité et les engagements des formations d'aide au commandement sont assurés						
- Disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 (échelle 1 à 3)	2,6	3,0	2,5	2,5	2,5	2,5
- Satisfaction quant à la fourniture de prestations pendant les engagements (échelle 1 à 5)	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>353 876</b>	<b>378 747</b>	<b>375 645</b>	<b>-0,8</b>	<b>375 807</b>	<b>376 012</b>	<b>376 012</b>	<b>-0,2</b>
<b>Domaine propre</b>								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	352 327	373 819	370 594	-0,9	370 756	370 961	370 961	-0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-3 225		162	205	0	
E101.0001 Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	3 661	4 928	5 051	2,5	5 051	5 051	5 051	0,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			123		0	0	0	
<b>Postes ponctuels</b>								
E102.0115 COVID: remboursement de matériel sanitaire	-2 112	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>7 804 719</b>	<b>7 097 135</b>	<b>7 368 319</b>	<b>3,8</b>	<b>7 601 066</b>	<b>7 939 901</b>	<b>8 280 554</b>	<b>3,9</b>
<b>Domaine propre</b>								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 686 574	4 941 121	5 025 784	1,7	4 957 227	4 971 339	4 970 190	0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			84 664		-68 557	14 111	-1 149	
A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)	206 844	99 798	108 325	8,5	110 313	106 180	103 982	1,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			8 527		1 988	-4 133	-2 199	
<b>Crédits ponctuels</b>								
A202.0100 Rétrib. personnel et cotis. employeur, congé préretraite	743	386	-	-100,0	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-386		-	-	-	
A202.0101 Charges et investissements en matière d'armement	2 236 744	2 000 000	2 180 000	9,0	2 479 000	2 808 000	3 152 000	12,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			180 000		299 000	329 000	344 000	
A202.0185 COVID: acquisition de matériel sanitaire	152 894	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
A202.0196 COVID: réévaluation, matériel médical	467 406	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	
<b>Domaine des transferts</b>								
<b>GP 2: Instruction</b>								
A231.0100 Instruction hors du service	1 692	1 922	1 901	-1,1	2 217	2 074	2 074	1,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-20		316	-143	0	
A231.0102 Contributions au tir	6 780	8 800	7 200	-18,2	7 200	7 200	7 200	-4,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 600		0	0	0	
<b>GP 3: Opérations</b>								
A231.0101 Formation aéronautique	2 219	2 500	2 500	0,0	2 500	2 500	2 500	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A231.0103 Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	42 822	42 609	42 609	0,0	42 609	42 609	42 609	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>352 326 575</b>	<b>373 819 000</b>	<b>370 594 000</b>	<b>-3 225 000</b>	<b>-0,9</b>
<i>Recettes courantes</i>	<i>348 981 233</i>	<i>371 719 000</i>	<i>368 494 000</i>	<i>-3 225 000</i>	<i>-0,9</i>
<i>Variations de l'évaluation du patrimoine administratif</i>	<i>3 345 342</i>	<i>2 100 000</i>	<i>2 100 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>

Les recettes courantes de la Défense proviennent en grande partie de l'imputation interne des prestations (IP) : prestations fournies par la Base logistique de l'armée (BLA) en faveur d'armasuisse (exploitation et remise en état d'immeubles), prestations informatiques fournies par le commandement Cyber à ses bénéficiaires de prestations, prestations du Service de transport aérien de la Confédération (STAC) et location de véhicules et de matériel. À cela s'ajoutent principalement les recettes suivantes : remboursements pour l'utilisation de véhicules de service à des fins privées ; coûts de personnel et de transport liés à des engagements en faveur des troupes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; compensations pour utilisations et prestations de service ; recettes provenant de la vente de munitions à des sociétés de tir et à des tiers ; excédents de recettes provenant des ventes de systèmes d'armes obsolètes résultant de la mise hors service du matériel de l'armée suite aux remplacements de systèmes et au développement de l'armée (DEVA) ; taxes d'atterrissage sur les aérodromes des Forces aériennes et recettes provenant de la location à des tiers des capacités d'utilisation sur les simulateurs de vol.

Les revenus de fonctionnement baissent de 3,2 millions par rapport au budget de l'année précédente. Les revenus IP reculent de 5,4 millions, tandis que les recettes avec incidence sur le frein à l'endettement (AIFE) augmentent de 2,2 millions. Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif sont identiques à celles du budget 2024, mais inférieures (- 1,2 mio) à celles enregistrées en 2023, année durant laquelle des bénéfices comptables supplémentaires ont été réalisés grâce à la revente de véhicules.

La baisse des revenus IP provient des prestations de l'exploitant réalisées sur le parc immobilier (remises en état, exploitation) en raison de la diminution de la consommation électrique (- 6,3 mio) et des livraisons de mazout pour le chauffage à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL ; - 1,1 mio). Au contraire, le STAC devrait réaliser des revenus supplémentaires en accomplissant davantage d'heures de vol au profit de la Direction du développement et de la coopération (DDC ; + 2 mio).

L'augmentation des recettes AIFE à hauteur de 2,2 millions s'explique par le calcul des revenus à partir de la moyenne des quatre derniers comptes (2020-2023).

#### Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS ; RS 172.045.103), art. 1 à 10. O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil ; RS 172.220.111.310.2), art. 35. O du 11.12.2003 sur le tir (RS 512.311), annexe 7.

#### E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 660 879</b>	<b>4 927 500</b>	<b>5 050 500</b>	<b>123 000</b>	<b>2,5</b>

Les recettes prévues pour la vente de véhicules croissent de 0,1 million par rapport au budget 2024, les recettes devant être budgétées selon la moyenne des quatre derniers exercices (2020-2023).

#### Base légale

O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil ; RS 172.220.111.310.2), art. 34.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>4 686 574 297</b>	<b>4 941 120 500</b>	<b>5 025 784 200</b>	<b>84 663 700</b>	<b>1,7</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>4 686 574 297</b>	<b>4 941 120 500</b>	<b>5 025 784 200</b>	<b>84 663 700</b>	<b>1,7</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	4 014 112 925	4 211 989 500	4 244 208 200	32 218 700	0,8
Dépenses de personnel	1 447 185 959	1 417 179 300	1 417 483 000	303 700	0,0
<i>dont location de services</i>	11 604 889	3 631 800	3 634 700	2 900	0,1
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	47 903 516	53 122 400	53 121 900	-500	0,0
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	2 566 915 421	2 794 810 200	2 826 725 200	31 915 000	1,1
<i>dont informatique</i>	222 649 235	272 846 000	304 779 400	31 933 400	11,7
<i>dont conseil</i>	8 397 512	17 978 500	6 677 200	-11 301 300	-62,9
<i>dont loyers et fermages</i>	977 219 526	1 050 394 800	1 080 111 100	29 716 300	2,8
<i>dont dépenses d'exploitation de l'armée</i>	872 167 672	973 625 100	960 054 900	-13 570 200	-1,4
Dépenses financières	11 545	-	-	-	-
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	672 461 372	729 131 000	781 576 000	52 445 000	7,2
Postes à plein temps (Ø)	9 578	9 226	9 407	181	2,0
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	396	405	405	0	0,0

Les charges de fonctionnement augmentent de 84,7 millions par rapport au budget 2024. Cette augmentation concerne surtout les amortissements et les autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif (+ 52,4 mio), mais aussi les dépenses de biens et services et les dépenses d'exploitation (+ 31,9 mio).

**Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les dépenses de personnel budgétées à la Défense s'élèvent à 1417,5 millions, soit 0,3 million de plus que dans le budget 2024. Les besoins supplémentaires concernent principalement le développement de cybercapacités (+ 4,5 mio ; 25 EPT) et le renforcement de l'autorité de l'aviation militaire (Military Aviation Authority [MAA] ; + 2 mio ; 10 EPT transférés d'armasuisse). À l'inverse, 2,3 millions sont transférés au Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS). Par ailleurs, les dépenses de personnel de la Défense reculent de 4 millions en raison de la suppression de postes à durée limitée dans le cadre de la transformation de la Base d'aide au commandement (BAC) en commandement Cyber et des objectifs de réduction internes à la Défense.

Le développement des cybercapacités permet au commandement Cyber de garantir en toutes circonstances les capacités de base de l'Armée suisse dans les domaines de l'image de la situation, du cyberspace et de la cyberdéfense, des prestations informatiques, de l'aide au commandement et de la guerre électronique. Le commandement Cyber exerce son influence sur les engagements de l'armée par des opérations ciblées dans le cyberspace et l'espace électromagnétique, et garantit une avance en matière de savoir et de décision en toute situation et dans toutes les sphères d'opération.

La loi fédérale du 21.12.1948 sur l'aviation (LA ; RS 748.0) est à la base de la MAA. Cette dernière doit superviser l'aviation militaire. L'actuelle organisation professionnelle MAA, qui se compose de personnel du Groupement Défense et d'armasuisse, ne répond plus aux exigences posées par la LA et l'ordonnance du 22.9.2023 sur l'aviation militaire (OAMil ; RS 748.02) et doit donc être renforcée, notamment en ce qui concerne la gouvernance.

Le nombre d'EPT prévus en 2025 atteint 9407 (dont 405 pour la promotion de la paix), soit 181 de plus que dans le budget 2024. En raison de la dynamique de la composition du personnel (par ex. diminution des membres du personnel ayant un haut revenu, augmentation salariale pour les jeunes, retraites, réévaluations vers le haut de fonctions), les dépenses de personnel ne varient pas toujours au même rythme que le nombre d'EPT.

**Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation**

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation prévues (2,8 mrd) sont réparties principalement comme suit : charges IP, notamment pour la location de biens immobiliers et les prestations informatiques fournies par l'OFIT ; dépenses destinées au matériel de remplacement, à la maintenance et à l'assistance technique et logistique pour le matériel de l'armée et le matériel spécial (MRM) ; charges générées par la troupe dans les écoles et les cours militaires (solde, logement, subsistance, transports, dommages aux biens et aux cultures, prestations de tiers et frais généraux) ; acquisitions de matériel informatique et de logiciels non portées à l'actif, exploitation et maintenance de l'informatique par le commandement Cyber et l'État-major de l'armée (« Gestion des prestations Informatique Défense ») ; dépenses d'exploitation pour l'immobilier fondées sur le modèle locatif pour l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage à distance et par copeaux de bois, ainsi que l'élimination des déchets et les dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien général des immeubles ; indemnisation de la sécurité aérienne externe

fournie par l'entreprise Skyguide ; indemnités pour déplacements professionnels et transferts du personnel en Suisse et à l'étranger ; charges de matériel et de marchandises ; participation de la Suisse (SWISSCOY) à la Force multinationale au Kosovo (KFOR).

Le montant budgété est supérieur de 31,9 millions au budget 2024. Ses principales composantes sont les suivantes.

### **Informatique**

Les dépenses liées à l'informatique (304,8 mio) sont réparties entre les coûts d'exploitation (267 mio) et les coûts liés aux projets (37,8 mio). En 2025, les projets informatiques les plus importants de la Défense seront les suivants : dissociation des prestations informatiques de base au DDPS ; digitalisation de l'armée de milice (DIMILAR) ; nouvelle plateforme de digitalisation (NPD), Identity, Credential & Access Management (ICAM@NPD) ; informatique du Service de renseignement de l'armée (infm SRA) et système de gestion d'entrepôt (LAGOS NG).

Les dépenses prévues sont supérieures de 31,9 millions au budget 2024. Cette situation résulte principalement de la dissociation des prestations informatiques fournies jusqu'à présent par la BAC entre celles qui sont d'importance critique pour les engagements de l'armée et celles qui ne le sont pas. Dans ce cadre, les prestations informatiques civiles qui n'ont pas d'importance critique pour les engagements migreront vers les plateformes de l'OFIT, tandis que des systèmes et du matériel informatique seront mis hors service afin de réduire les coûts. Les prestations informatiques d'importance critique pour les engagements militaires, quant à elles, seront développées sur une nouvelle plateforme numérique au commandement Cyber. La gestion de l'informatique civile à la Défense a été transférée vers un nouveau domaine de l'État-major de l'armée (« Gestion des prestations Informatique Défense »).

Depuis 2024, la Défense n'obtient plus ses prestations informatiques auprès de la BAC (unité administrative de la Défense jusqu'à fin 2023 ; sans IP) mais auprès de l'OFIT, ce qui conduit à une hausse des charges IP pour ces prestations (+ 42,4 mio), notamment pour la digitalisation de l'armée, l'exploitation des postes de travail et les plateformes informatiques. Les dépenses AIFE liées à l'informatique diminuent de quelque 10,5 millions dans les domaines de l'exploitation et de la maintenance de matériel informatique et de logiciels ainsi que pour le développement, les conseils et les prestations informatiques, dont 6 millions en lien avec le transfert de la fourniture des prestations informatiques de la BAC à l'OFIT pour les nouvelles prestations de projet informatiques destinées à la Défense.

### **Conseil**

Un montant de 6,7 millions est porté au budget 2025 pour les dépenses de conseil. Les moyens alloués sont principalement destinés à des enquêtes administratives, des audits, et au traitement d'affaires du Parlement ; des projets dans le domaine du personnel (évaluations) sont également planifiés. Les dépenses sont inférieures au budget précédent (- 11,3 mio) en raison de transferts vers d'autres postes de dépenses de la Défense.

### **Loyers et fermages**

Un montant de 1080 millions est prévu pour les loyers et fermages dans le budget 2025, soit une hausse de 29,7 millions par rapport au budget précédent, motivée comme suit : armasuisse augmente les loyers en raison du renchérissement, extraordinairement élevé, de 4,3 % (+ 18,9 mio) et à la suite d'une hausse du taux d'intérêt théorique de 1 % à 1,25 % (+ 18,1 mio). En outre, les coûts de location s'accroissent en raison de nouvelles mises en service prévues (+ 12,6 mio). À l'inverse, des restitutions d'ouvrages, effectives ou planifiées, et des retards de mise en service entraînent une baisse des coûts de location (- 20,1 mio).

### **Dépenses d'exploitation de l'armée**

Le budget 2025 prévoit 960 millions pour les dépenses d'exploitation de l'armée, soit 13,6 millions de moins que le budget précédent. Cela s'explique par la baisse des charges pour la maintenance des systèmes militaires (- 23,8 mio) en raison de la planification actuelle et de la réduction des dépenses liée à la modification des mesures de maintenance destinées au F-5 Tiger et par l'évaluation à la baisse du nombre de jours de service de la troupe (- 8,1 mio). À l'inverse, les dépenses d'exploitation de l'armée augmentent en raison de transferts sans incidence sur le budget, notamment en provenance des autres dépenses d'exploitation (+ 12,3 mio), ainsi que les dépenses de transport de la troupe en raison de la hausse des tarifs des transports publics (+ 6 mio).

### **Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif**

Le montant budgété (781,6 mio) comprend principalement l'amortissement des biens d'armement (690 mio) et des immobilisations corporelles (26 mio), conformément à la durée d'utilisation des biens meubles et des équipements informatiques, ainsi que les pertes sur sorties d'immobilisation, de même que des ressources pour les prélèvements sur stock (surtout de carburant, de matériel sanitaire et de vivres de l'armée) et des variations d'évaluation dans le domaine des charges de matériel et de marchandises (65,6 mio). Les charges prévues augmentent de 52,4 millions par rapport au budget 2024, principalement en raison de l'inscription à l'actif prévue de biens d'armement récemment acquis.

**Remarques**

Crédit d'engagement « Systèmes satellites d'observation Composante Spatiale Optique CSO » (V0328.00), « Dissociation des prestations informatiques de base DDPS » (V0371.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

**A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>206 843 562</b>	<b>99 798 000</b>	<b>108 325 000</b>	<b>8 527 000</b>	<b>8,5</b>
<i>Dépenses courantes</i>	<i>-439 206</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>207 282 768</i>	<i>99 798 000</i>	<i>108 325 000</i>	<i>8 527 000</i>	<i>8,5</i>

Les dépenses d'investissement de la Défense sont composées principalement d'acquisitions pour les stocks de vivres de l'armée, de carburants et combustibles, de lubrifiants et de moyens d'exploitation pour l'armée et le reste de l'administration fédérale ainsi que de médicaments et de matières premières pour la production pharmaceutique interne. Ce crédit comprend aussi l'achat de biens meubles, de machines, de ressources informatiques et de véhicules de service.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 108,3 millions, soit 8,5 millions de plus que dans le budget 2024. Cette hausse s'explique par l'acquisition de vaccins supplémentaires contre la méningite (+ 7,9 mio) et l'anticipation de la hausse des prix pour les carburants et combustibles. Le montant enregistré au compte 2023 était nettement plus élevé, car le STAC avait acquis un nouvel aéronef d'État (103,2 mio).

**Remarques**

Les acquisitions de carburants se fondent sur les valeurs économiques suivantes : prix du baril de pétrole à 78,0 USD (B 2024 : 72,7 USD), taux de change à 0,85 CHF / USD (B 2024 : 0,90 CHF / USD).

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

**A202.0100 RÉTRIB. PERSONNEL ET COTIS. EMPLOYEUR, CONGÉ PRÉRETRAITE**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>742 674</b>	<b>386 400</b>	<b>-</b>	<b>-386 400</b>	<b>-100,0</b>

Ce crédit comprend les ressources nécessaires pour la poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur pour le personnel militaire de carrière en congé de préretraite et les prestations de départ. Comme la réglementation correspondante arrive au terme de sa validité fin 2024, plus aucune ressource ne sera budgétée à ce titre à compter de 2025.

**Bases légales**

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers ; RS 172.220.111.3), art. 34 et 34a, al. 3. O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP ; RS 172.220.111.35), art. 8.

**A202.0101 CHARGES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENT**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>2 236 744 037</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 180 000 000</b>	<b>180 000 000</b>	<b>9,0</b>
<i>Dépenses courantes</i>	<i>942 811 413</i>	<i>890 000 000</i>	<i>689 000 000</i>	<i>-201 000 000</i>	<i>-22,6</i>
<i>Variations de l'évaluation du patrimoine administratif</i>	<i>267 871 487</i>	<i>170 000 000</i>	<i>170 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>1 026 061 137</i>	<i>940 000 000</i>	<i>1 321 000 000</i>	<i>381 000 000</i>	<i>40,5</i>

Le crédit « Charges et investissements en matière d'armement » englobe les dépenses pour les acquisitions en temps utile et selon les besoins de nouveau matériel d'armement, le remplacement et le maintien de la valeur du matériel afin de préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée (équipement personnel et matériel à renouveler [BER]), les études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP), de même que l'acquisition de munitions d'engagement et d'exercice ainsi que de munitions spéciales et de sport (munitions d'instruction et gestion des munitions [BMI]).



Ce crédit augmente de 180 millions par rapport au budget 2024 et s'élève ainsi à 2,2 milliards (- 201 mio pour les dépenses courantes ; + 381 mio pour les dépenses d'investissement). Cette hausse s'explique par la décision d'accroître les dépenses de l'armée afin de combler les lacunes capacitaires et de renforcer la capacité de défense. L'augmentation est inférieure à ce que prévoyait l'ancienne planification financière, car des transferts vers d'autres domaines sont opérés à hauteur de 66 millions (15 mio au DFAE pour le déminage humanitaire en Ukraine et env. 51 mio vers l'enveloppe budgétaire de la Défense en lien avec le transfert de l'informatique de la BAC à l'OFIT).

### Matériel d'armement

Chaque année, le Parlement approuve par la voie du message sur l'armée les crédits d'engagement demandés pour les acquisitions d'armement. C'est sur cette base que sont calculés les besoins annuels pour le paiement des biens d'armement demandés au Parlement au moyen du crédit « Charges et investissements en matière d'armement ».

Le budget 2025 prévoit un total de 1377 millions pour l'acquisition de biens d'armement (+ 180 mio). Ces ressources sont notamment destinées aux projets d'acquisition ci-dessous.

#### — Programme Air2030

Pour protéger la population contre les menaces et les dangers aériens, il convient d'acquérir 36 avions de combat de type F-35A auprès de l'avionneur américain Lockheed Martin et 5 unités de feu de type Patriot auprès du fabricant américain Raytheon (défense sol-air de longue portée).

#### — Acquisition du mortier 12 cm 16

Depuis la mise hors service du char lance-mines 12 cm 64 / 91 en 2009 pour raison d'âge, les formations de combat de l'Armée suisse n'ont plus de système leur fournissant un feu d'appui indirect à courte portée. Le mortier 12 cm 16 comblera cette lacune et sera relié au système intégré de conduite et de direction du feu de l'artillerie (INTAFF) et réseau de conduite de l'artillerie. En plus des 32 mortiers, l'acquisition porte sur 12 camions protégés (véhicules logistiques) pour le transport des munitions et le ravitaillement en munitions.

#### — Maintien de la valeur du char de grenadiers 2000

Les mesures de renouvellement des véhicules de commandement et de groupe ont pour objectifs principaux de remplacer des composants qui ne seront plus disponibles à l'avenir et de créer un stock de pièces de rechange. Ainsi, l'ensemble de la flotte pourra être utilisé sans restriction jusqu'en 2040.

#### — Système modulaire d'habillement et d'équipement (SMHE)

Les troupes de l'Armée suisse doivent être dotées d'un nouvel équipement pour leurs engagements, à savoir le SMHE. Ce dernier remplace la tenue de travail (tenue C), le harnais de base 90, le sac à dos de combat 90, la veste de protection 96 et le système d'hydratation, ces pièces d'équipement étant arrivées à la fin de leur durée d'utilisation.

#### — Modernisation des télécommunications de l'armée

Les systèmes de télécommunication doivent être transférés vers une plateforme homogène (communication de la voix, des données, de l'image et de la vidéo).

#### — Équipement des centres de calcul du DDPS

Les exigences posées aux centres de calcul du DDPS par le nouveau système de conduite SkyView du système de surveillance de l'espace aérien et de conduite des opérations aériennes Florako sont plus élevées que prévu. Par conséquent, des équipements informatiques supplémentaires sont nécessaires.

### Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)

Les ressources destinées à préserver la disponibilité opérationnelle de l'armée sur le plan matériel (BER) sont utilisées pour remplacer le matériel de l'armée et maintenir sa valeur. Le crédit BER permet de financer l'équipement personnel et l'armement des militaires, le remplacement et les acquisitions subséquentes de matériel, les révisions et les modifications globales ainsi que les premières acquisitions de matériel de l'armée avec faibles incidences financières.

Dans le budget 2025, 360 millions sont prévus pour le crédit BER. La baisse de 10 millions par rapport à 2024 résulte d'une redéfinition interne des priorités.

### Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)

Le crédit EEP pour le matériel de l'armée garantit le développement continu de l'armée. Il sert à financer la transition entre la phase de conception et la phase de réalisation des projets d'armement. Les projets qui ont atteint la maturité d'acquisition sont ensuite proposés dans le cadre du message sur l'armée.

Dans le budget 2025, 150 millions sont alloués au crédit EEP. La hausse de 10 millions par rapport à 2024 résulte elle aussi d'une redéfinition interne des priorités.

**Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI)**

Les acquisitions portent sur des munitions d'engagement et d'exercice ainsi que sur des munitions spéciales et de sport. Le crédit sert aussi au maintien de la capacité d'engagement des munitions, à la gestion et à la révision des munitions ainsi qu'à l'élimination et à la liquidation de munitions et de matériel de l'armée.

Pour le crédit BMI, 123 millions sont inscrits au budget 2025, un montant identique au budget précédent.

Depuis 2017, la valeur théorique des munitions est ajustée en fin d'année à la valeur effective du stock lors de l'inscription à l'actif de biens d'armement (y c. munitions). Au moyen d'une variation d'évaluation, la différence estimée est portée au budget, puis corrigée en fin d'exercice. Comme pour 2024, 170 millions sont portés à cet effet au budget 2025.

**Base légale**

O du DDPS du 26.3.2018 sur le matériel (OMat ; RS 514.20).

**Remarques**

Crédits d'engagement : « Programmes d'armement » 2014-2023 (V0250.00-V0250.02, V0260.00-V0260.06, V0276.00-V0276.06, V0298.00-V0298.03, V0314.00-V0314.04, V0329.00-V0329.03, V0348.00-V0348.04, V0361.00-V0361.05, V0381.00-V0381.03, V0394.0-V0394.02), « Équipement personnel et matériel à renouveler (BER) » (V0314.06, V0329.05, V0348.06, V0361.07, V0381.05, V0394.04), « Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP) » (V0314.05, V0329.04, V0348.05, V0361.06, V0381.04, V0394.03), « Munitions (BMI) » (V0314.07, V0329.06, V0348.07, V0361.08, V381.06, V0394.05), « Programme Systèmes ERP D / ar » (V0351.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Crédits d'engagement pour le programme d'armement 2024 et pour l'acquisition de matériel de l'armée 2024, voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

**CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2 : INSTRUCTION****A231.0100 INSTRUCTION HORS DU SERVICE**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>1 691 904</b>	<b>1 921 500</b>	<b>1 901 100</b>	<b>-20 400</b>	<b>-1,1</b>

Ce crédit de subvention comprend les dépenses pour la préparation technique des jeunes à l'école de recrues et pour les manifestations liées au sport militaire. L'instruction hors du service se compose principalement de cours et de compétitions en Suisse et à l'étranger (championnats d'été et d'hiver de l'armée), de l'instruction prémilitaire, des indemnités aux associations militaires et de contributions aux activités du Conseil international du sport militaire (CISM) en Suisse et à l'étranger.

**Bases légales**

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM ; RS 510.10), art. 62, al. 1 et 3, et 64 ; O du 29.10.2003 concernant le sport militaire (RS 512.38), art. 6, 7, 12 à 14 et 21. O du 26.11.2003 concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faitières militaires (OAAF ; RS 512.30), art. 5 et 11.

**Remarque**

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

**A231.0102 CONTRIBUTIONS AU TIR**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>6 780 361</b>	<b>8 800 000</b>	<b>7 200 000</b>	<b>-1 600 000</b>	<b>-18,2</b>

Les contributions aux exercices de tir se composent principalement des éléments suivants : prestations fournies à des fédérations et sociétés de tir pour l'organisation du programme obligatoire (PO), du tir en campagne et des cours pour jeunes tireurs, indemnités à l'état-major organisateur des cours pour restés et pour retardataires, indemnités aux commissaires de tir pour des travaux de sécurité et de contrôle.

Les contributions sont versées sous forme de montants forfaitaires de base aux fédérations et sociétés de tir, et en fonction du nombre de personnes participant aux exercices et cours de tir.

De plus, les sociétés de tir reçoivent des munitions d'ordonnance de la part de la Confédération, réparties entre des munitions vendues à prix réduit et des munitions remises gratuitement (art. 38, let. a et b, de l'ordonnance sur le tir). La vente à prix réduit et la remise à titre gracieux prennent la forme d'une subvention. En 2023, la vente à prix réduit a été subventionnée à raison de 11,8 millions et la remise à titre gracieux à raison de 3,6 millions. Les sociétés de tir mettent les munitions à prix réduit à disposition pour les exercices de tir volontaires et les cours de tir. Les munitions remises gratuitement sont utilisées pour les exercices fédéraux du PO et du tir en campagne ainsi que pour les cours et les finales des concours nationaux pour jeunes tireurs. Les munitions destinées aux sociétés de tir sont acquises en même temps que le reste des munitions destinées à l'armée (voir A202.0101 « Charges et investissements en matière d'armement », partie BMI) et ne font donc pas partie du crédit A231.0102.

La motion 23.3594 du 12.12.2023 ayant été adoptée, l'ordonnance sur le tir n'a pas pu être adaptée. Il en résulte une diminution des moyens portés au budget 2025 (- 1,6 mio). En conséquence, les subventions versées pour les cartouches 11 pour fusil ne sont pas modifiées et les tireurs se voient toujours facturer 30 centimes l'unité (au lieu des 60 centimes prévus). En contrepartie, les contributions aux sociétés de tir pour le PO, pour le tir en campagne et pour les cours pour jeunes tireurs restent inchangées et n'affichent donc pas d'augmentation.

### Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM ; RS 510.10), art. 62, al. 2, et art. 63. O du 5.12.2003 sur le tir (RS 512.31), art. 37 à 41.

### Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3 : OPÉRATIONS

### A231.0101 FORMATION AÉRONAUTIQUE

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>2 218 767</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Ce crédit de subvention fournit les contributions à l'instruction et au perfectionnement dans le domaine de l'aviation, de manière à permettre l'initiation à l'aéronautique en faveur, notamment, de l'armée. Les bénéficiaires des contributions sont des institutions privées telles que l'Aéro-Club de Suisse (formation SPHAIR).

### Base légale

LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LA ; RS 748.0), art. 103a.

### Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

### A231.0103 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>42 822 303</b>	<b>42 609 000</b>	<b>42 609 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Ce crédit de subvention comprend des indemnités versées aux cantons et aux villes pour la protection des représentations étrangères. Les accords passés avec des cantons (GE, BE et VD) et la ville de Zurich établissent des règles visant à garantir les obligations de protection découlant du droit international public à l'égard des représentations diplomatiques et consulaires situées sur leur territoire. Les polices cantonales et municipales garantissent la sécurité et la mise en œuvre. Le Service fédéral de sécurité (SFS) du DFJP détermine le niveau de risque. La Confédération verse aux cantons et à la ville 80 % des montants forfaitaires pour les assistants de police (150 000 fr.) et les forces de sécurité privées (80 000 fr.).

### Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI ; RS 120), art. 28, al. 2. O du 24.6.2020 sur la protection des personnes et des bâtiments relevant de la compétence fédérale (OPF ; RS 120.72), art. 46.

### Remarques

Crédit d'engagement « Tâches extraordinaires de protection 2024-2027 » (V0341.01), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).



## OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Équipement et soutien de l'armée, des unités administratives de la Confédération et d'autres institutions chargées de la sécurité de l'État afin de garantir leur aptitude à l'engagement, leur capacité à durer, leur développement et leur aptitude à la coopération
- Promotion d'une approche pragmatique en matière de coopération avec l'industrie et les partenaires tant nationaux qu'internationaux et de soutien aux exportations
- Fourniture d'une capacité technologique et industrielle d'anticipation stratégique contribuant à la défense nationale
- Orientation et soutien de la base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS) ainsi que des instituts de recherche dans un esprit d'autonomie et de souveraineté
- Gestion et mise à disposition de biens immobiliers durables et adaptés aux besoins

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	<b>1 027,6</b>	<b>1 099,2</b>	<b>1 121,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1 121,4</b>	<b>1 121,4</b>	<b>1 121,4</b>	<b>0,5</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>648,5</b>	<b>685,9</b>	<b>667,6</b>	<b>-2,7</b>	<b>666,8</b>	<b>670,7</b>	<b>672,4</b>	<b>-0,5</b>
Dépenses propres	648,2	685,9	667,6	-2,7	666,8	670,7	672,4	-0,5
Dépenses financières	0,3	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autofinancement</b>	<b>379,1</b>	<b>413,3</b>	<b>453,4</b>	<b>9,7</b>	<b>454,6</b>	<b>450,7</b>	<b>449,0</b>	<b>2,1</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-224,9	-262,7	-252,1	4,0	-262,2	-272,2	-282,2	-1,8
<b>Résultat annuel</b>	<b>154,2</b>	<b>150,6</b>	<b>201,3</b>	<b>33,7</b>	<b>192,4</b>	<b>178,5</b>	<b>166,8</b>	<b>2,6</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>5,0</b>	<b>11,3</b>	<b>9,2</b>	<b>-18,0</b>	<b>9,2</b>	<b>9,2</b>	<b>9,2</b>	<b>-4,8</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>414,8</b>	<b>395,6</b>	<b>408,5</b>	<b>3,3</b>	<b>434,1</b>	<b>478,7</b>	<b>526,3</b>	<b>7,4</b>

### COMMENTAIRE

À partir du budget 2025, les trois anciennes unités administratives 540 armasuisse, 542 armasuisse Science et technologies (ar S+T) et 543 armasuisse Immobilier (ar Immo) sont réunies et présentées au sein de l'unité administrative 540 Office fédéral de l'armement (armasuisse). Les chiffres correspondants des années précédentes ont également été regroupés à des fins de comparaison. Ce changement vise à simplifier la tenue des comptes. Les trois anciennes unités administratives se retrouvent dans les trois groupes de prestations de la nouvelle entité armasuisse. Le nouveau plafond de dépenses de l'armée 2025 à 2028 englobe l'ensemble d'armasuisse, et non plus uniquement ar Immo.

Conformément à l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP ; RS 172.056.15), armasuisse est l'un des trois services de l'administration fédérale compétents pour les acquisitions de biens et de services. Les bénéficiaires de ces prestations sont l'armée et d'autres organes fédéraux. En 2025, les priorités d'armasuisse se situent dans les projets d'acquisitions du programme Air2030 (nouvel avion de combat NAC et DSA LP), le système ERP Défense / armasuisse, ainsi que le train de mesures sur le climat et les mesures environnementales du DDPS.

armasuisse compte également parmi ses missions la fourniture de capacités technologiques et industrielles d'anticipation stratégique, qui contribue à la défense nationale, la gestion des technologies et le conseil dans les questions de réduction des risques technologiques et d'optimisation des coûts. Au moyen d'activités ciblées de recherche appliquée, le domaine pourvoit à la disponibilité des compétences technologiques nécessaires pour le DDPS, aussi bien au sein de sa propre organisation qu'à travers des réseaux d'experts constitués avec les hautes écoles et l'industrie. En outre, des spécialistes techniques qualifiés testent et évaluent la capacité d'utilisation, de fonctionnement et d'action mais aussi les exigences en matière de sécurité des systèmes actuels et futurs de l'armée suisse.

armasuisse veille également à la gestion et la mise à disposition de biens immobiliers durables et adaptés aux besoins. Il est ainsi le service de la construction et des immeubles pour le portefeuille immobilier du DDPS. Le DDPS détient l'un des plus importants portefeuilles immobiliers de Suisse, avec environ 24 000 hectares de terrain ainsi que 6000 bâtiments et installations. En sa qualité de représentant du propriétaire, armasuisse est responsable de l'exploitation et de la remise en état des immeubles du DDPS ainsi que des investissements dans les immeubles de ce dernier.

Les dépenses de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) portent intégralement sur le domaine propre.

Les recettes courantes planifiées pour 2025, de 1,1 milliard, sont supérieures de quelque 22 millions au montant porté au budget 2024 et d'environ 93 millions au montant enregistré au compte 2023. Cette augmentation s'explique avant tout par le fort renchérissement, la nouvelle hausse du taux d'intérêt théorique et les mises en service d'objets prévues. Dans les années du plan financier, les recettes courantes restent stables.

Budgétisées à 668 millions en 2025, les dépenses courantes sont inférieures de 18,3 millions à celles prévues au budget précédent. Cette baisse est principalement liée au regroupement des trois unités administratives évoqué ci-dessus et à l'abandon consécutif de l'imputation interne des prestations d'armasuisse et d'ar S+T vis-à-vis d'ar Immo au niveau des loyers d'immeubles (- 15,2 mio). Une progression de 19 millions des dépenses courantes est prévue par rapport au compte 2023, en raison de la hausse liée au renchérissement des dépenses pour les prestations des exploitants concernant des biens immobiliers (en particulier pour la fourniture d'énergie). Dans les années du plan financier, les dépenses courantes restent stables.

Les amortissements et autres variations de l'évaluation reculent de près de 11 millions en raison des moindres pertes comptables issues de ventes de biens immobiliers attendues et de la diminution escomptée des réévaluations sur les ventes d'immeubles. La hausse des investissements entraînera une augmentation des amortissements et des autres variations de l'évaluation dans les années suivantes.

Les dépenses d'investissement budgétisées pour 2025 sont inférieures de 2 millions à celles de 2024, car elles ont dû être adaptées à la moyenne des montants enregistrés à ce titre dans les comptes des quatre derniers exercices (2020 à 2023). Partant, elles sont supérieures de 4,2 millions au montant enregistré dans le compte 2023. Dans les années du plan financier, elles restent stables.

Les dépenses d'investissement 2025 sont supérieures d'environ 13 millions à celles prévues au budget 2024. Dans les années du plan financier, ces dépenses augmentent nettement. Le plafond de dépenses de l'armée 2025-2028 et le taux de croissance associé (à 1 % du PIB d'ici à 2035) s'appliquent également à armasuisse, ce qui induit une évolution correspondante des dépenses. Les moyens supplémentaires seront utilisés pour la mise en œuvre des mesures de remise en état accumulées dans l'immobilier et le rattrapage en matière d'exécution de tâches légales.

#### **PROJETS 2025**

- Projet nouvel avion de combat et système DSA : fourniture des contributions prévues en 2025
- ZEVS, intelligence artificielle et Centre de simulation : mise en place des centres de compétences
- Évacuation de l'ancien dépôt de munitions Mitholz : fourniture des contributions convenues en 2025
- Systèmes ERP Défense et armasuisse : introduction des fonctions de base ERPSYS D / ar
- Paquet climat et mesures environnementales : atteinte des objectifs définis

## GP 1 : ÉVALUATION ET ACQUISITION

### MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences indépendant, armasuisse est responsable de l'évaluation, de l'acquisition initiale et de l'acquisition subséquente ainsi que du retrait du service (réforme) de systèmes et de biens complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec pour objectif de réaliser des solutions globales présentant un rapport coûts / utilité optimal. armasuisse procède par ailleurs, en poursuivant les mêmes objectifs, à l'acquisition de biens et de prestations de service pour l'ensemble de l'administration fédérale dans des catégories de marchandises fixées par la loi. Enfin, armasuisse soutient activement sa clientèle pendant la planification des projets et la phase d'utilisation, et contrôle si les acquisitions de matériel d'armement à l'étranger dépassant un certain seuil sont compensées par des contreparties en Suisse (affaires compensatoires).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus	4,4	7,0	6,8	-2,9	6,8	6,8	6,8	-0,7
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	131,7	142,0	100,4	-29,3	103,0	106,0	109,6	-6,3
Dépenses d'investissement	-	-	0,5	-	0,6	1,0	5,4	-

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Acquisitions:</b> les organes à l'origine des besoins disposent de systèmes, de matériels et de services conformes à leurs besoins, dans le respect des coûts et des délais						
- Projets et acquisitions réalisés dans les délais conformément au mandat (% , min.)	98	95	95	95	95	95
- Projets et acquisitions qui ont été réalisés dans le respect des coûts fixés conformément au mandat (% , min.)	92	95	95	95	95	95
- Projets et acquisitions exécutés dans le respect de la qualité exigée conformément au mandat (% , min.)	100	95	95	95	95	95
- Satisfaction par rapport aux performances (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
<b>Procédures d'acquisition:</b> les dispositions formelles régissant les procédures sont respectées						
- Plaintes dans le cas de procédures susceptibles de recours (% , max.)	5	3	3	3	3	3

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume des acquisitions (CHF, mrd)	1,67	1,96	2,83	1,97	9,00	2,00
Procédures susceptibles de recours (nombre)	129	166	140	129	120	79
Plaintes enregistrées (nombre)	1	8	4	1	2	4
Procédures gagnées (nombre)	3	2	3	1	1	1
Évolution des affaires compensatoires (CHF, mio)	117,0	66,0	713,0	37,0	4 200,0	209,0
Nombre total de voitures de tourisme et de livraison commandées (nombre)	-	-	35	77	98	95
Pourcentage de voitures de tourisme et de livraison commandées avec motorisation électrique / plug-in ou hybride (%)	-	-	34	51	83	66

## GP 2 : GESTION DES TECHNOLOGIES ET EXPERTISES TECHNOLOGIQUES

### MANDAT DE BASE

En qualité de centre technologique du DDPS, armasuisse est responsable de l'identification, l'évaluation, la mise à l'essai et l'appréciation de technologies actuelles et nouvelles, tout comme de la conception de systèmes à haute complexité technique. L'objectif est d'exploiter au mieux le potentiel des technologies et des solutions novatrices au profit du DDPS, tout en réduisant les risques technologiques et financiers associés à leur utilisation.

La recherche appliquée sert à étudier les possibilités et les limites des technologies et des concepts nouveaux. Dans ce cadre sont développées les compétences technologiques nécessaires à l'évaluation et l'élaboration de solutions. La mise à l'essai permet de vérifier à l'aide d'instruments et de méthodes de mesure de pointe que les systèmes et le matériel sont conformes aux exigences quant à leur évaluation et leur utilisation. Par ailleurs, des concepts de sécurité et des prévisions de durée de vie sont établis pour les munitions militaires. À travers l'innovation, les connaissances, les compétences et les enseignements tirés de la recherche et de la mise à l'essai sont mis à profit pour la création et la mise en œuvre de solutions systèmes novatrices aux côtés de partenaires.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus	-	-	0,2	-	0,2	0,2	0,2	-
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	-	-	62,0	-	67,3	68,9	69,2	-
Dépenses d'investissement	-	-	2,9	-	3,5	4,6	4,8	-

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Réduction des risques:</b> les risques technologiques et financiers pour le domaine Défense sont réduits au minimum grâce à la gestion de la technologie et de la recherche						
- Appréciation, par le domaine Défense, du degré de réduction du risque (échelle 1 à 6)	3,6	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
<b>Mise à disposition de bases décisionnelles:</b> armasuisse soutient les clients avec des expertises et des tests indépendants pour optimiser l'utilisation technol. des systèmes (aptitude à l'utilis. et efficacité, sécurité, protect. person.) et leur impact financier						
- Satisfaction par rapport aux performances (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
- Utilité financière attestée dans le domaine du contrôle des munitions (CHF, mio, min.)	209,0	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0
<b>Développement de compétences technologiques:</b> les compétences technologiques requises sont mises en place en temps utile						
- Appréciation des compétences technologiques par armasuisse et la Défense, tous les deux ans (échelle 1 à 6)	3,1	-	4,5	-	4,5	-
- Projets nouvellement lancés/initiés via les espaces d'innovation du DDPS (nombre)	-	4	5	6	6	6
- Évaluation de l'utilité des espaces d'innovation du DDPS par les services demandeurs concernés du DDPS (échelle 1 à 6)	-	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0



## GP 3 : IMMEUBLES / HÉBERGEMENT DU DDPS

### MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, armasuisse pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Il loue des immeubles (en procédant aussi aux investissements nécessaires) et assure l'exploitation des bâtiments (nettoyage, conciergerie, inspection, etc.) avec un rapport coûts / utilité optimal. En ce qui concerne le parc à disposition, armasuisse veille à l'entretien minimum ainsi qu'à la vente, à la cession en droit de superficie, à la location à des tiers et à la désaffectation ou au démantèlement d'immeubles du DDPS qui ne sont plus nécessaires pour l'exploitation.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus	-	-	1 120,3	-	1 120,8	1 120,8	1 120,8	-
Recettes d'investissement	-	-	9,2	-	9,2	9,2	9,2	-
Charges	-	-	763,5	-	765,0	774,4	782,2	-
Dépenses d'investissement	-	-	405,1	-	430,1	473,1	516,1	-

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Financement de la gestion immobilière:</b> armasuisse garantit une utilisation durable des ressources						
- Parc principal à long terme: charges de remise en état comparativement à la valeur de remplacement (% , min.)	0,9	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
- Parc principal à long terme: dépenses d'investissement comparativement à la valeur de remplacement (% , min.)	2,1	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
<b>Gestion immobilière ménageant les ressources:</b> armasuisse promeut une exploitation des infrastructures ménageant les ressources						
- Émissions max. de CO <sub>2</sub> par an pour la production de chaleur (tonnes)	26 202	25 947	24 206	22 465	20 724	18 983
- Propre prod. min. d'électr. à partir de l'énergie photov. (GWh)	10,0	13,0	15,0	17,0	19,0	21,0
<b>Réduction au minimum des coûts du parc à disposition:</b> armasuisse augmente le taux de couverture du parc à disposition						
- Excédent de charges du parc à disposition (CHF, mio, max.)	22,7	29,8	27,6	26,0	26,0	26,0
<b>Réduction du portefeuille du parc à disposition:</b> armasuisse contribue activement à la réduction du portefeuille du parc à disposition						
- Sorties de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	164	150	150	120	120	100

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur de remplacement du portefeuille immobilier du parc principal (CHF, mrd)	20,6	20,5	20,3	21,0	22,6	23,6
Parc principal: bâtiments et ouvrages (nombre)	4 400	4 200	4 032	3 974	3 975	4 035
Bâtiments et ouvrages faisant partie du parc à disposition (sans les objets désaffectés) (nombre)	3 181	2 847	2 546	2 293	2 010	1 890

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>1 037 517</b>	<b>1 118 714</b>	<b>1 136 536</b>	<b>1,6</b>	<b>1 136 966</b>	<b>1 136 966</b>	<b>1 136 966</b>	<b>0,4</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 032 517	1 107 444	1 127 291	1,8	1 127 721	1 127 721	1 127 721	0,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			19 847		430	0	0	
E101.0001 Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	5 000	11 270	9 245	-18,0	9 245	9 245	9 245	-4,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 025		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>1 293 140</b>	<b>1 352 403</b>	<b>1 334 455</b>	<b>-1,3</b>	<b>1 369 459</b>	<b>1 427 859</b>	<b>1 487 229</b>	<b>2,4</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	880 611	959 403	925 960	-3,5	935 319	949 209	960 933	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-33 443		9 359	13 890	11 725	
A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)	412 528	393 000	408 495	3,9	434 140	478 650	526 295	7,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			15 495		25 645	44 510	47 645	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>1 032 516 889</b>	<b>1 107 443 900</b>	<b>1 127 290 600</b>	<b>19 846 700</b>	<b>1,8</b>
<i>Recettes courantes</i>	<i>1 028 024 083</i>	<i>1 099 243 900</i>	<i>1 120 970 600</i>	<i>21 726 700</i>	<i>2,0</i>
<i>Variations de l'évaluation du patrimoine administratif</i>	<i>4 492 806</i>	<i>8 200 000</i>	<i>6 320 000</i>	<i>-1 880 000</i>	<i>-22,9</i>

Les recettes courantes sont surtout générées par la location d'immeubles aux unités administratives du DDPS (revenus provenant de l'imputation des prestations ; IP). Les facteurs suivants ont un effet sur les recettes locatives escomptées : les objets utilisés actuellement, l'estimation de la variation des valeurs à neuf et des valeurs d'acquisition d'immeubles en raison d'investissements ou de restitutions par l'armée d'objets qui ne sont plus nécessités, ainsi que l'évolution du renchérissement et du taux d'intérêt théorique.

Les recettes courantes d'armasuisse incluent également les redevances de licences pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE, ainsi que pour les prestations de services à des tiers, par ex. dans le cadre de l'exécution de mandats d'acquisition et de conseil de nature commerciale et technique portant sur des vêtements et des équipements, ainsi que dans le cadre de contrôles de la qualité et de tests comparatifs de tenues. À cela s'ajoutent des recettes provenant de remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'années précédentes, principalement des accords « Foreign Military Sales » (FMS) avec les États-Unis, par lesquels des biens et des prestations commandés sont payés d'avance et parfois décomptés après plusieurs années. Le prix final peut conduire à des remboursements. armasuisse n'a aucune influence sur le montant et le moment des éventuels remboursements. Enfin, armasuisse génère des recettes en procédant à des essais de systèmes d'armes et de munitions, à des essais de détonique sur des éléments de protection et à des contrôles de composants de sécurité pour l'industrie.

Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif comprennent les bénéfices comptables réalisés sur la vente d'immeubles ainsi que les bénéfices de réévaluation découlant de l'inscription subséquente à l'actif de bâtiments.

Les revenus de fonctionnement augmentent de 19,8 millions par rapport au budget 2024. Cette progression s'explique par le fort renchérissement, la hausse supplémentaire du taux d'intérêt théorique de 0,25 point de pourcentage et la croissance du portefeuille immobilier résultant des mises en service prévues d'objets et générant des revenus locatifs IP supplémentaires (+ 22,5 mio). Les recettes escomptées des redevances de licences, services à des tiers et remboursements correspondent à la valeur moyenne des revenus inscrits à ce titre aux comptes des quatre derniers exercices (2020-2023). Cela vaut également pour les variations de l'évaluation du patrimoine administratif.

Par rapport à 2023, les recettes courantes augmentent de quelque 93 millions. Là encore, la progression résulte principalement du fort renchérissement, de l'augmentation du taux d'intérêt théorique et des mises en service prévues d'objets.

#### Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEm-DDPS ; RS 172.045.103), art. 3.

#### E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 999 771</b>	<b>11 270 000</b>	<b>9 245 000</b>	<b>-2 025 000</b>	<b>-18,0</b>

Les recettes d'investissement incluent les recettes provenant de la vente d'immeubles issus du parc à disposition. La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des montants inscrits à ce titre aux comptes des quatre derniers exercices (2020-2023). Les recettes provenant de la vente de ces immeubles sont limitées, car ces objets ne se prêtent que rarement à une réutilisation à des fins civiles, que ce soit en raison de leur situation (en dehors de la zone à bâtir), de leur état ou de leur ancienne affectation.

#### Base légale

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC ; RS 172.010.21).

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>880 611 414</b>	<b>959 402 900</b>	<b>925 959 500</b>	<b>-33 443 400</b>	<b>-3,5</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>878 254 463</b>	<b>956 352 900</b>	<b>925 959 500</b>	<b>-30 393 400</b>	<b>-3,2</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	648 860 020	685 436 900	667 559 500	-17 877 400	-2,6
Dépenses de personnel	163 123 875	169 365 700	171 476 100	2 110 400	1,2
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	485 402 036	516 071 200	496 083 400	-19 987 800	-3,9
<i>dont informatique</i>	15 948 634	18 943 800	21 276 100	2 332 300	12,3
<i>dont conseil</i>	8 263 143	8 965 300	12 485 800	3 520 500	39,3
<i>dont dépenses d'exploitation, immeubles</i>	244 236 205	272 471 000	268 017 000	-4 454 000	-1,6
<i>dont remise en état des immeubles</i>	94 328 862	88 783 900	78 518 600	-10 265 300	-11,6
<i>dont loyers et fermages</i>	81 616 574	79 371 000	66 810 000	-12 561 000	-15,8
Dépenses financières	334 108	-	-	-	-
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	229 394 443	270 916 000	258 400 000	-12 516 000	-4,6
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 356 950</b>	<b>3 050 000</b>	<b>-</b>	<b>-3 050 000</b>	<b>-100,0</b>
Postes à plein temps (Ø)	889	921	936	15	1,6

Les dépenses prévues au budget 2025 sont inférieures de quelque 33 millions à celles inscrites au budget 2024 (dépenses courantes - 17,9 mio, amortissements - 12,5 mio, dépenses d'investissement - 3 mio). En particulier, les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation diminuent (- 20 mio), avant tout en raison du recul des dépenses de remise en état des immeubles (modification comptable) et des dépenses relatives aux loyers et aux fermages.

**Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les dépenses de personnel augmentent de 2,1 millions, pour atteindre 171,5 millions. Cette hausse résulte principalement des nouvelles embauches (internalisation de collaboratrices et collaborateurs externes), qui sont compensées au sein du domaine Défense. Ce renforcement d'effectifs permet de prendre en compte l'augmentation des dépenses de l'armée qui a été décidée. armasuisse sera ainsi en mesure de mettre en œuvre des projets plus nombreux et de plus grande envergure. Les mesures salariales 2024 (+ 2,5 mio) sont pratiquement compensées par le transfert de 10 membres du personnel de l'Autorité de l'aviation militaire (Military Aviation Authority, MAA) à la Défense (- 2 mio). Au total, les effectifs devraient augmenter de 15 EPT.

**Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation**

Les *dépenses de biens et services liées à l'informatique*, de 21,3 millions, englobent principalement les dépenses permettant d'assurer l'exploitation informatique (19,3 mio). Un montant de 2 millions est destiné au développement informatique (notamment aux applications spécialisées et à l'infrastructure de laboratoire). L'exploitation informatique est assurée pour l'essentiel par des prestations de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), du Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco) et de l'Informatique du DFAE, qui sont sollicitées à hauteur de 18 millions (charges liées à l'imputation des prestations). Les principaux projets informatiques en 2025 sont : la « Gestion des technologies 2.0 » et l'infrastructure de laboratoire d'armasuisse S+T. L'augmentation de 2,3 millions par rapport au budget 2024 s'explique principalement par le volume supérieur des prestations informatiques fournies par l'OFIT (charges liées à l'imputation des prestations). Cela vaut également pour la hausse par rapport à 2023 (+ 5,4 mio).

Les *dépenses de conseil* de 12,5 millions sont principalement consacrées à la recherche sur mandat (4 mio) au profit de la recherche et développement pour la cyberdéfense et les coopérations dans le cadre de partenariats avec les hautes écoles et l'économie, au développement stratégique et structurel d'armasuisse et à l'optimisation de processus et d'instruments. Elles augmentent par rapport au budget précédent (+ 3,5 mio) en raison des besoins accrus de gestion des mandats et des fournisseurs, ainsi que de la mise en œuvre de projets de numérisation, tels que le « Building Information Modelling » (BIM ; modélisation des données des ouvrages).

Les *dépenses liées à l'exploitation des immeubles*, d'un montant de 268 millions, correspondent en grande partie aux prestations fournies par la Base logistique de l'armée (BLA, Défense) et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en tant qu'exploitants des immeubles (charges liées à l'imputation des prestations). Les prestations de l'exploitant comprennent notamment les tâches d'approvisionnement et d'élimination, le service de conciergerie, de nettoyage et d'entretien, ainsi que la gestion des immeubles et des alentours. La réduction de 4,5 millions par rapport au budget précédent résulte avant tout du nouveau calcul des coûts énergétiques attendus (électricité et gaz). L'augmentation de près de 24 millions par rapport à 2023 est principalement due aux dépenses supérieures pour les prestations des exploitants concernant les biens immobiliers (en particulier fourniture d'énergie et renchérissement).

Les dépenses de remise en état des immeubles (78,5 mio) couvrent les mesures destinées au maintien de la valeur des immeubles et les assainissements de sites contaminés. Elles diminuent de 10,3 millions dans le budget 2025, car depuis 2022, les nouveaux projets relatifs à des « mesures de construction ultérieures » (par ex. remplacement d'éléments de construction tels que fenêtres, toits ou façades) d'un montant supérieur à 100 000 francs, qui rallongent la durée d'utilisation initiale et offrent une utilité économique ou publique sur plusieurs années, sont enregistrés dans le compte des investissements. La diminution par rapport à 2023 s'élève pour cette raison à près de 16 millions.

Les dépenses relatives aux *loyers et aux fermages* reculent de 12,6 millions par rapport au budget précédent, pour atteindre 66,8 millions. Cette baisse est principalement liée au regroupement des trois unités administratives armasuisse, ar S+T et ar Immo, ainsi qu'à l'abandon consécutif de l'imputation interne des prestations d'armasuisse et d'ar S+T vis-à-vis d'ar Immo au niveau des loyers d'immeubles (- 15,2 mio).

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, d'un montant de 49 millions, concernent principalement l'imputation interne des prestations (24,3 mio), notamment pour les prestations de services spécialisés, les géodonnées de swisstopo, le matériel de bureau et les imprimés. Par ailleurs, elles comprennent les dépenses liées aux frais, aux transports de biens d'armement, aux prestations externes, ainsi qu'à l'acquisition de matériel, de vêtements de travail et de textiles.

### Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Ce poste comprend les amortissements planifiés et non planifiés sur les bâtiments. Ceux-ci diminuent de 12,5 millions pour s'établir à 258,4 millions, car les pertes comptables issues de ventes et de réévaluations sur des objets immobiliers devraient être moins élevées en 2025. Par rapport au compte 2023, une progression de 29 millions est attendue, l'augmentation continue des investissements générant une croissance des amortissements.

#### Remarques

Crédit d'engagement « Prise en location de biens immobiliers à Épeisses et Aire-la-Ville (GE) », V0300.09, voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de l'armée à Miholz » (V0393.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

### A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>412 528 184</b>	<b>393 000 000</b>	<b>408 495 000</b>	<b>15 495 000</b>	<b>3,9</b>
<i>Dépenses courantes</i>	<i>75 911</i>	<i>500 000</i>	<i>-</i>	<i>-500 000</i>	<i>-100,0</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>-</i>	<i>392 500 000</i>	<i>408 495 000</i>	<i>15 995 000</i>	<i>4,1</i>

Les investissements concernent majoritairement des mesures de construction pour les immeubles (405 mio). Les dépenses d'investissement dans l'immobilier sont avant tout employées pour de nouveaux besoins, mais aussi pour réduire le retard accumulé dans les mesures de remise en état. Quelque 3,5 millions sont planifiés pour l'acquisition de machines, d'appareils d'essais de vol, de voitures de tourisme et de stocks.

Les dépenses d'investissement augmentent de 16 millions pour atteindre environ 408,5 millions. Les moyens supplémentaires sont destinés à la réduction du besoin cumulé de remise en état et du besoin de rattrapage en matière d'exécution des obligations légales. Cette hausse est possible car le taux d'augmentation des dépenses de l'armée (à 1 % du PIB d'ici à 2035) se répercute également sur les investissements immobiliers.

Par rapport au compte 2023, la valeur budgétisée reste toutefois encore inférieure d'environ 1 % car armasuisse, au cours de l'exercice budgétaire 2023, a reçu quelque 12 millions de la part d'autres unités administratives du DDPS afin de réduire le besoin cumulé de remise en état et le besoin de rattrapage en matière d'exécution des obligations légales.

Les dépenses courantes diminuent de 0,5 million, car depuis la modification de la pratique comptable (au 1.1.2022), les mesures de construction ultérieures sont traitées au titre des dépenses d'investissement.

#### Remarques

Crédits d'engagement en cours « Immobilier », demandés chaque année par la voie d'un message spécial (message sur l'immobilier du DDPS jusqu'en 2015 resp. programme sur l'immobilier intégré au message sur l'armée depuis 2016) : V0251.01, V0259.01, V0259.03, V0275.00 à V0275.03, V0300.00 à V0300.05, V0300.07, V0315.00 à V0315.06, V0330.00 à V0330.03, V0349.00 à V0349.04, V0362.00 à V0362.06, V0380.00 à V0380.03, V0381.07 à V0381.08 ainsi que V0395.00 à V0395.07, voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives : « Système national d'échange de données sécurisé (SEDS) » (V0333.00) et « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de l'armée à Mitholz » (V0393.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

Crédits d'engagement pour le « Programme immobilier 2024 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 », voir message sur l'armée 2024 (FF 2024 563).

## OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Définition des mesures et mise en œuvre progressive de la « Stratégie suisse pour la géoinformation », en collaboration avec les services fédéraux concernés et les cantons
- Garantie de la disponibilité des géodonnées de référence les plus récentes pour toute la Suisse dans la qualité requise
- Mise en place d'un cadastre des conduites pour la Suisse, création des bases légales
- Renouvellement de l'infrastructure de production de swisstopo (programme « NEPRO »)
- Établissement de la stratégie swisstopo 2026-2030

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Recettes courantes</b>	<b>16,2</b>	<b>18,1</b>	<b>20,1</b>	<b>11,0</b>	<b>20,0</b>	<b>19,7</b>	<b>19,7</b>	<b>2,2</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>103,5</b>	<b>105,0</b>	<b>108,1</b>	<b>2,9</b>	<b>106,4</b>	<b>108,5</b>	<b>107,7</b>	<b>0,6</b>
Dépenses propres	89,4	90,6	93,2	2,9	91,4	93,4	92,3	0,5
Dépenses de transfert	14,1	14,4	14,9	3,2	15,0	15,2	15,3	1,6
<b>Autofinancement</b>	<b>-87,3</b>	<b>-87,0</b>	<b>-88,0</b>	<b>-1,2</b>	<b>-86,4</b>	<b>-88,8</b>	<b>-88,0</b>	<b>-0,3</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-0,5	2,8	5,4	90,4	3,0	-4,2	-7,6	28,0
<b>Résultat annuel</b>	<b>-87,8</b>	<b>-84,2</b>	<b>-82,7</b>	<b>1,8</b>	<b>-83,4</b>	<b>-93,0</b>	<b>-95,5</b>	<b>-3,2</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>-20,0</b>	<b>2,6</b>	<b>0,9</b>	<b>2,1</b>	<b>-3,1</b>

### COMMENTAIRE

L'Office fédéral de topographie (swisstopo) est le centre national de géoinformations et le service principal pour les connaissances relatives au territoire en Suisse. Il coordonne ses activités avec les autres unités administratives et les cantons notamment. Il est responsable de la description, de la présentation et de la disponibilité durable des géodonnées spatiales (par ex. cartes nationales, modèles d'altitude et de paysage, images satellites, orthophotos, données géologiques). swisstopo s'assure d'apporter des réponses aux questions spatiales sur et sous la surface de la Terre et d'accélérer la numérisation. Le développement vers la 3D, la mise en réseau (*linked data*) et des services supplémentaires permettent d'augmenter encore l'utilité des données existantes. Ainsi le programme « Modèle géologique national 3D » (MGN) vise à simplifier l'accès aux informations géologiques et à harmoniser la gestion des données de tout le territoire. Afin de pouvoir utiliser les possibilités technologiques, la plateforme de production des géodonnées doit être renouvelée (programme « NEPRO »).

Les grands axes et projets suivants seront au premier plan en 2025 : programme « Nouvelles plateformes de production » (NEPRO) en tant que projet TNI clé de la Confédération, projet MGN, projet « Réseau des transports suisse » en collaboration avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), « Infrastructure fédérale de données géographiques » (IFDG, avec la mise en œuvre des publications OGD de MétéoSuisse), « Infrastructure nationale de données géographiques » (INDG, avec le géoportail geo.admin.ch) ainsi que la « Stratégie Sous-Sol Suisse ».

Les recettes courantes sont surtout générées par des ventes (par ex. des géodonnées et des cartes nationales) et des prestations à des tiers, ainsi que par des prestations fournies à d'autres unités administratives (revenus provenant de l'imputation de prestations ; IP). Dans le budget 2025, 2 millions de plus sont budgétisés au titre des revenus IP, car davantage de prestations pourront être fournies à d'autres unités administratives ; ces revenus diminuent légèrement pendant les années du plan financier.

Environ 86 % des dépenses de swisstopo sont imputables au domaine propre et environ 14 % au domaine des transferts.

Dans le budget 2025, les dépenses courantes augmentent de 3,2 millions. Cette hausse s'explique en particulier par les transferts de fonds d'autres offices fédéraux à swisstopo (2,9 mio) en lien avec des prestations supplémentaires, notamment pour armasuisse Immobilier (*Building Information Modeling*), MétéoSuisse (système d'information géographique) et l'Office fédéral des transports (Réseau des transports suisse). À partir de 2026, plus aucun moyen pour l'infrastructure de mobilité n'est prévu.

Les variations d'évaluation du patrimoine administratif augmentent de 2,6 millions, notamment en raison d'inscriptions plus nombreuses d'immobilisations à l'actif dans le cadre du programme « NEPRO ». Il s'agit en particulier de l'acquisition de nouvelles antennes GPS, d'un nouveau système de caméra aérienne et de nouvelles licences, mais aussi de prestations propres plus nombreuses, qui ont pour conséquence davantage d'inscriptions à l'actif d'immobilisations incorporelles.

D'un montant de 1,9 million, les dépenses d'investissement sont inférieures de 0,5 million aux prévisions budgétaires de l'année précédente, car aucun investissement dans le projet MGN n'est prévu. Les valeurs planifiées pour 2026 et 2028 sont plus élevées, en raison des investissements dans l'extension du stockage, qui ont lieu environ tous les deux ans.

**AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2025**

- Révision partielle de la loi sur la géoinformation (LGeo) : établissement d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) : adoption du message

**PROJETS 2025**

- Infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et plateforme de géoinformation (geo.admin.ch) : publications OGD mises en œuvre et utilisées dans l'IFDG
- Numérisation du sous-sol géologique : mise en œuvre du plan d'action « Numérisation du sous-sol »
- Stratégie suisse pour la géoinformation : mise en service de la géoplateforme nationale
- Prospection du sous-sol (motion 20.4063) : réalisation d'une étude préliminaire et d'une campagne de prospection
- Nouvelles infrastructures de production (NEPRO) : mise en œuvre de la phase 2 en tenant compte des recommandations du Contrôle fédéral des finances (CDF)



## GP 1 : TOPOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE

### MANDAT DE BASE

Mensuration tridimensionnelle de la Suisse, à jour et de grande qualité : swisstopo crée et actualise les données topographiques et cartographiques de la mensuration nationale et des produits officiels qui en sont dérivés, sous forme analogique et numérique, conformément au droit fédéral. À cet effet, des jeux de géodonnées de référence (précision, fiabilité, couverture intégrale, durabilité, neutralité des intérêts et actualité) sont mis à disposition sous une forme moderne pour un large cercle d'utilisateurs. Les jeux de géodonnées de la mensuration nationale sont indispensables aux processus de décision politiques et économiques et constituent le fondement de l'infrastructure nationale de géodonnées.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	8,5	12,7	13,9	9,3	12,1	8,8	7,6	-12,2
Charges et dépenses d'investissement	45,5	48,8	47,9	-2,0	46,0	49,9	52,0	1,6

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Mensuration nationale topographique:</b> les données sont régulièrement mises à jour et adaptées aux nouveaux besoins des utilisateurs						
- Orthophotos: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	35	30	30	30	30	30
- Modèles altimétriques: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	15	15	30	30	30	30
- Modèle topographique du paysage: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	18	15	30	30	30	15
- Élaboration d'un modèle de surface de l'ensemble du périmètre (%)	88	93	100	-	-	-
<b>Mensuration nationale cartographique:</b> les données sont régulièrement mises à jour et la production est convertie à la forme numérique						
- Cartes nationales: surface de la Suisse mesurée (% , min.)	17	15	15	15	15	15
- Jeux de géodonnées de base thématiques récemment publiés (nombre)	16	20	18	19	20	20
- Migration de la cartographie nationale vers la nouvelle plateforme de production (mise en œuvre) (%)	-	55	80	95	100	-

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cartes imprimées vendues (nombre, milliers)	511	461	405	334	401	360
Téléchargements de l'application swisstopo (nombre, milliers)	-	-	-	550	638	580
Quantité de données numériques de photos aériennes (téraoctet)	-	-	-	957	1 053	1 197
Points altimétriques mesurés et gérés (nombre, mrd)	-	-	-	433,000	576,000	720,000
Éléments dans le modèle topographique du paysage (nombre, mio)	-	-	-	25,000	27,000	32,600
Cartes vendues à la demande (nombre)	-	-	-	3 500	2 391	4 122
Personnes suivant un apprentissage en géomatique (nombre)	-	-	-	20	18	17

## GP 2 : MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

### MANDAT DE BASE

Les géoinformations constituent la base de nombreuses décisions dans divers domaines. swisstopo coordonne et soutient l'harmonisation de toutes les géoinformations d'importance nationale, assurant ainsi la mise à disposition commode, rapide et durable de ces informations. Dans le cadre du groupe de prestations 2, swisstopo garantit, par le biais des mensurations géodésiques nationales, la base de toutes les mensurations en Suisse ; il fournit des prestations spécialisées et gère l'infrastructure fédérale des géodonnées (IFDG). swisstopo s'assure de la sécurité juridique du sol en mettant à disposition, sur tout le territoire, les données de la mensuration officielle et en créant le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière en collaboration avec les cantons.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	9,2	10,3	13,2	29,2	12,8	12,3	12,2	4,4
Charges et dépenses d'investissement	30,7	31,1	35,3	13,2	35,7	35,4	35,1	3,0

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Sécurité juridique:</b> swisstopo permet une documentation et une publication complètes de la situation juridiquement contraignante en matière de biens-fonds						
- Mensuration officielle juridiquement valable au standard numérique (% min.)	-	76	84	87	90	94
<b>Mensuration nationale géodésique:</b> points fixes planimétriques, points fixes altimétriques, déterminations du champ de pesanteur, écarts de la verticale, modèle de géoïde, déclinaison magnétique						
- Disponibilité des réseaux permanents et de points fixes (% min.)	99	96	96	96	96	98
- Disponibilité des services de calcul et de transformation (% min.)	99	97	97	97	97	97
<b>Géodonnées:</b> l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) met à disposition une offre en géodonnées actuelle et étendue, facilement accessible et répondant aux besoins des utilisatrices et utilisateurs.						
- Jeux de géodonnées mis à disposition via l'IFDG (nombre)	-	-	920	940	960	980
- Disponibilité de l'infrastructure de données géographiques (% min.)	100	98	98	98	98	98
- Nombre de recours aux prestations géographiques de l'IFDG (nombre, mrd)	-	-	76,000	78,000	80,000	82,000

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part de la surface de la Suisse mesurée de manière juridiquement contraignante au moyen de données MO numériques existantes (%)	83,9	85,2	85,6	86,4	86,8	76,6
Licences pour le service de positionnement swipos (nombre)	2 889	3 107	3 413	3 623	3 295	3 366
Valeur des hypothèques garanties par la mensuration officielle (CHF, bil)	1,000	1,044	1,072	1,105	1,141	1,171
Bâtiments enregistrés dans la mensuration officielle (nombre, mio)	3,656	3,686	3,748	3,734	3,829	3,761
Biens-fonds enregistrés dans la mensuration officielle (nombre, mio)	3,915	3,937	3,973	3,978	4,060	4,055
Jeux de géodonnées de base (nombre)	233	238	237	237	237	241
Jeux de géodonnées de base intégralement documentés (%)	74	75	77	80	80	83
Jeux de géodonnées de base disponibles sur le géoportail map.geo.admin.ch (%)	64	65	67	67	67	73
Utilisation des services de calcul et de transformation (nombre)	-	-	-	300 000	369 441	465 000
Cadastre RDPPF : nombre d'extraits statiques (PDF) (nombre, mio)	-	-	-	-	1,0	-

## GP 3 : SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

### MANDAT DE BASE

swisstopo élabore et met à jour les données géologiques de base sous forme analogique et numérique, dirige et exploite le laboratoire de recherche souterrain du Mont Terri et élabore le modèle géologique de la Suisse en 3D pour un large cercle d'utilisateurs (autorités, hautes écoles et particuliers). Les données géologiques constituent la base de la protection et de l'utilisation du sous-sol dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, de la gestion des déchets nucléaires, de l'utilisation de matières premières locales et des nappes phréatiques et de la construction d'infrastructures souterraines.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
Revenus et recettes d'investissement	1,0	1,3	1,6	20,8	1,4	1,3	1,3	-1,3
Charges et dépenses d'investissement	19,1	16,4	15,3	-6,8	15,6	15,9	16,2	-0,3

### OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	B 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
<b>Système d'information sur les données relatives au sous-sol:</b> le système d'information est élargi						
- Feuilles de l'Atlas géologique de la Suisse publiées au 1:25 000 (nombre)	178	187	191	195	199	197
- Mise à jour des couches de données sur la géologie et les géoressources sur map.geo.admin.ch (nombre, min.)	5	5	5	5	5	5
- Mise à jour des modèles géologiques nationaux (%)	10	15	15	15	15	15
- Forages géologiques publiés (nombre cumulé)	-	200	1 000	2 000	3 000	4 000
- Rapports et profils géologiques publiés (nombre cumulé)	-	2 000	4 000	6 000	8 000	10 000
<b>Mont Terri:</b> swisstopo exploite le laboratoire de recherche souterrain						
- Visiteurs du Centre de visiteurs du laboratoire de recherche souterrain (nombre, min.)	3 843	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
- Publications Mont Terri Technical Notes par an et publications examinées par les pairs par an (nombre, min.)	-	50	50	50	50	50

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Feuilles de l'Atlas géologique de la Suisse publiées au 1:25 000 (nombre)	161	166	170	174	178	178
Mont Terri: expériences en cours (nombre)	49	45	46	46	49	49
Mont Terri: partenaires (nombre)	19	21	22	22	22	22
Mont Terri: investissements des partenaires (CHF, mio, cumulé)	89,419	96,076	102,519	108,190	113,600	113,664

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2023	B 2024	B 2025	Δ en % 24-25	PF 2026	PF 2027	PF 2028	Δ Ø en % 24-28
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>18 667</b>	<b>24 266</b>	<b>28 718</b>	<b>18,3</b>	<b>26 308</b>	<b>22 444</b>	<b>20 984</b>	<b>-3,6</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	18 667	24 266	28 718	18,3	26 308	22 444	20 984	-3,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			4 452		-2 410	-3 864	-1 460	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>109 337</b>	<b>110 818</b>	<b>113 302</b>	<b>2,2</b>	<b>112 289</b>	<b>116 328</b>	<b>118 639</b>	<b>1,7</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	95 271	96 410	98 438	2,1	97 254	101 149	103 309	1,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 028		-1 184	3 896	2 160	
Domaine des transferts								
GP 2: Mensuration et géocoordination								
A231.0115 Indemnités dans domaine mensur. officielle et cadastre RDPPF	14 066	14 408	14 864	3,2	15 036	15 179	15 330	1,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			457		171	143	151	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>18 667 470</b>	<b>24 265 700</b>	<b>28 717 700</b>	<b>4 452 000</b>	<b>18,3</b>
<i>Recettes courantes</i>	<i>16 162 671</i>	<i>18 065 700</i>	<i>20 057 700</i>	<i>1 992 000</i>	<i>11,0</i>
<i>Variations de l'évaluation du patrimoine administratif</i>	<i>2 478 938</i>	<i>6 200 000</i>	<i>8 660 000</i>	<i>2 460 000</i>	<i>39,7</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>25 861</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de swisstopo sont générés par les ventes (par ex. de géodonnées ou de cartes nationales), par la fourniture de prestations à des tiers (par ex. service de positionnement swipos, domaine Coordination, services et informations géographiques [COSIG]), par l'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. au profit du programme « Nouveaux systèmes de production » NEPRO et création de cartes nationales) et par l'imputation de prestations à d'autres offices fédéraux (par ex. prestations de COSIG, topographie et mensuration, remise de cartes nationales à l'armée).

L'augmentation prévue de 2 millions des recettes courantes s'explique en partie par la fourniture de prestations supplémentaires à d'autres unités administratives (+ 3,2 mio ; par ex. pour l'exploitation et le développement des deux centres de service « Building Information Modeling » [SC-BIM] et « Système d'information géographique » [SC-SIG] ainsi que pour le développement continu des publications OGD de MétéoSuisse). Par ailleurs, une baisse des recettes issues des prestations fournies à des tiers (- 0,8 mio) et de la vente des cartes imprimées (- 0,4 mio) est prévue. La substitution par des produits numériques, pour lesquels la clientèle est moins encline à payer, se poursuit.

Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif augmentent de 2,5 millions, en raison d'inscriptions supplémentaires à l'actif à la suite d'acquisitions, dans le cadre du programme « NEPRO », de nouvelles antennes et nouveaux logiciels pour les services de positionnement, du système de caméra aérienne et de nouvelles licences. De plus, les prestations internes pour le programme « NEPRO » sont bien plus nombreuses, ce qui entraîne une hausse de l'inscription d'immobilisations incorporelles à l'actif.

#### **Base légale**

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), art. 15 et 19.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total</b>	<b>95 270 651</b>	<b>96 410 200</b>	<b>98 437 700</b>	<b>2 027 500</b>	<b>2,1</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>92 367 035</b>	<b>94 010 200</b>	<b>96 517 700</b>	<b>2 507 500</b>	<b>2,7</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	89 404 627	90 630 200	93 227 700	2 597 500	2,9
Dépenses de personnel	56 910 631	58 846 000	60 862 300	2 016 300	3,4
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	32 493 996	31 784 200	32 365 400	581 200	1,8
<i>dont informatique</i>	13 714 267	15 267 400	16 953 600	1 686 200	11,0
<i>dont conseil</i>	3 600 008	3 345 800	3 100 000	-245 800	-7,3
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	2 962 408	3 380 000	3 290 000	-90 000	-2,7
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 903 616</b>	<b>2 400 000</b>	<b>1 920 000</b>	<b>-480 000</b>	<b>-20,0</b>
Postes à plein temps (Ø)	330	341	353	12	3,5

**Dépenses de personnel et équivalents plein temps(EPT)**

Par rapport au budget 2024, les dépenses de personnel augmentent de 2 millions. Cette hausse est due, d'une part, à la création de 7,7 EPT (1,4 mio) financés par armasuisse et MétéoSuisse consacrés à la fourniture des prestations convenues (par ex. développement du SC-BIM et du SC-SIG et développement continu des publications OGD). D'autre part, 3,5 EPT (0,6 mio) sont prévus pour le nouveau domaine « Stratégie et pilotage » ; le montant requis à ce titre sera compensé au sein des dépenses de biens et services de swisstopo. La mise en place de ce nouveau domaine et le renforcement des effectifs se traduisent par une hausse du nombre d'EPT.

**Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation**

Les dépenses liées à l'*informatique*, de 17 millions, se répartissent à 75 % pour l'exploitation et à 25 % pour les projets. En 2025, les principaux projets seront les suivants : programme « NEPRO » avec environ 30 projets, « Réseau de transports suisse » et MGN. La hausse de 1,8 million par rapport au budget 2024 s'explique par des moyens supplémentaires provenant d'armasuisse et de MétéoSuisse pour la fourniture de prestations additionnelles (+ 1,9 mio), mais aussi par les coûts plus élevés imputés par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour la fourniture de prestations, en particulier dans le domaine « Workplace » (+ 0,5 mio). Des ressources sont également transférées à l'OFIT (- 0,6 mio) en lien avec des prestations informatiques supplémentaires.

Les dépenses de *conseil* s'élèvent à 3,1 millions au budget 2025, en particulier pour des travaux en lien avec l'INDG, pour le projet « Réseau de transports suisse », mais aussi pour les mandats de recherche du Service géologique national (par ex. coordination des relevés géotechniques et géophysiques). Les moyens budgétisés sont inférieurs de 0,2 million à ceux prévus au budget 2024, ce qui s'explique notamment par le fait que certaines dépenses liées au domaine de l'INDG sont à nouveau inscrites au titre des dépenses de transfert (- 0,4 mio).

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, de 12,3 millions, comprennent des dépenses de matériel, des loyers (surtout des charges liées à l'imputation des prestations) ainsi que différentes dépenses d'exploitation. Elles sont inférieures de 0,9 million au montant porté au budget 2024, la diminution de 0,7 million au titre des prestations de service externes étant liée à la compensation de l'augmentation des effectifs (voir plus haut) et celle de 0,3 million au titre des loyers résultant du remaniement du plan de transformation de l'espace client du bâtiment de swisstopo.

**Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif**

Un montant de 3,3 millions est prévu à ce titre en 2025. Les amortissements se maintiennent au même niveau que l'année précédente. En raison du recul prévu des ventes de cartes, les prélèvements sur les stocks diminuent de 0,1 million.

**Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement de 1,9 million seront consacrées au remplacement du système de caméra aérienne, aux systèmes informatiques, aux stocks et aux voitures de tourisme. La baisse de 0,5 million par rapport au budget 2024 s'explique par le fait qu'aucun investissement ne devrait avoir lieu dans le cadre du projet MGN 2025.

**Remarque**

Crédit d'engagement « Nouveaux systèmes de production » (NEPRO) (V0387.00), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2 : MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

**A231.0115 INDEMNITÉS DANS DOMAINE MENSUR. OFFICIELLE ET CADASTRE RDPPF**

CHF	C 2023	B 2024	B 2025	val. abs.	Δ 2024-25 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>14 066 264</b>	<b>14 407 600</b>	<b>14 864 400</b>	<b>456 800</b>	<b>3,2</b>

La Confédération et les cantons cofinancent la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). Les moyens budgétisés s'accordent avec les projets prévus pour ces mandats dans les cantons. Si le financement est assuré de la part des cantons, la Confédération participe aux travaux à hauteur de 15 à 60 %. La part fédérale peut se monter à 90 % pour des projets pilotes innovants visant à perfectionner la mensuration officielle. Chaque année, environ 4 millions du crédit de transfert sont versés pour le cadastre RDPPF. L'augmentation par rapport au budget 2024 (+ 0,5 mio) résulte du transfert de 0,4 million de l'enveloppe budgétaire « Charges de fonctionnement » au crédit de transfert en lien avec l'INDG et par le renchérissement.

**Base légale**

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), art. 38 et 39.

**Remarques**

Crédits d'engagement « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2012-2015 » (V0151.01), « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2016-2019 » (V0151.02), « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2020-2023 » (V0151.03) et « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2024-2027 » (V0151.04), voir compte d'État 2023, tome 1B, ch. B 1.

